



**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL  
D'INSERTION (PDI)**  
DES DEUX-SÈVRES

2021 -2027

  
DEUX-SÈVRES  
LE DÉPARTEMENT

# Sommaire

Préambule	4
Partie 1 : synthèse du diagnostic	6
Partie 2 : les axes stratégiques et actions du PDI	10

## AXE 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES BRSA SOUMIS AUX DROITS-ET-DEVOIRS 12

- Fiche Action n° 1.1 : Améliorer les délais d'orientation (désignation du référent) 12
- Fiche Action n° 1.2 : Adapter l'accompagnement aux besoins et au parcours des allocataires 14
- Fiche Action n° 1.3 : Améliorer la communication avec les allocataires 16

## AXE 2 : FAVORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI 18

- Fiche Action n° 2.1 : Développer des actions actives avec les entreprises 18
- Fiche Action n° 2.2 : Consolider et Développer l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) 20
- Fiche Action n° 2.3 : Promouvoir et développer les clauses sociales afin de soutenir l'emploi local par la commande publique 22
- Fiche Action n° 2.4 : Faciliter les mises en relation entre services d'aide à domicile et BRSA 24

## AXE 3 : DÉVELOPPER, ÉVALUER LES COMPÉTENCES DES ALLOCATAIRES 26

- Fiche Action n° 3.1 : Améliorer l'accès aux savoirs de base, à la formation et au numérique 26
- Fiche Action n° 3.2 : Proposer un accompagnement socioprofessionnel adapté aux besoins 28
- Fiche Action n° 3.3 : Soutenir la création, le développement et la valorisation des activités indépendantes 30

## AXE 4 : LEVER LES FREINS À L'INSERTION 32

- Fiche action n° 4.1 : Renforcer et développer les actions autour de la mobilité 32
- Fiche Action n° 4.2 : Développer les modes de garde atypique 34
- Fiche Action n° 4.3 : Favoriser la santé et l'accès aux soins 35
- Fiche Action n° 4.4 : Favoriser la remobilisation et l'insertion sociale 37
- Fiche Action n° 4.5 : Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent et non énergivore 39
- Fiche Action n° 4.6 : Lever les freins à l'insertion par l'octroi d'aides individuelles 40

**AXE 5 :  
AMÉLIORER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF RSA,  
DU PDI AU PTI/SPI** **42**

- Fiche Action n° 5.1 : Organiser des instances de pilotage et d'évaluation du PDI 42
- Fiche Action n° 5.2 : Développer des outils de pilotage et d'évaluation des politiques d'insertion 44
- Fiche Action n° 5.3 : Renforcer l'appui du Fonds Social Européen (FSE) dans le développement de la politique d'insertion du Département 45

**Partie 3 : les annexes** **46****Le RSA en Deux Sèvres** **47**

- 1.Évolution du nombre d'allocataires du RSA de 2010 à 2019 47
2. Évolution du financement de l'allocation 48
3. Répartition géographique 49
4. Caractéristiques des allocataires du RSA (source départementale – IODAS au 31/12/2019) 50
5. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA 53
6. Le suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA par les bureaux insertion (source service Insertion du Département) 55
7. Les aides individuelles : Le Fonds d'aide à l'insertion 56
8. Les Contrôles, les indus, les fraudes et les remises de dette (chiffres arrêtés au 30/10/19) 57
9. Les Actions d'insertion... 57

**L'emploi en Deux-Sèvres (sources Insee et pôle emploi)** **61****Glossaire** **70**



## Préambule

L'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et de développement économique pour le Département des Deux-Sèvres.

Avec le RSA, l'accès à l'emploi est devenu l'objectif prioritaire des politiques d'insertion, prioritaire mais pas exclusif. Ainsi, la loi prévoit également de prendre en compte la situation des personnes très éloignées de l'emploi pour apporter un accompagnement adapté aux besoins de santé, de logement ou de mobilité...

L'objectif du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2021-2027, est de favoriser l'autonomie par l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et de renforcer la cohésion sociale en prenant en compte les personnes les plus fragilisées pour les aider dans leur insertion sociale.

La loi reconnaît le Département comme chef de file de l'insertion qui définit et conduit la politique d'insertion à travers l'élaboration d'un document de programmation et d'orientation de la politique départementale d'insertion.

Pour répondre à cet enjeu, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) se complètent. Le PTI invite les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation à partager leurs objectifs et à articuler leurs interventions pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité. Cette organisation actuelle qui s'appuie sur une collaboration étroite entre les différents acteurs s'avère une préfiguration du service public de l'insertion.

Le PDI définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L263-1 du code de l'action sociale et des familles).

Il est proposé de renouveler le PDI 2014-2020 à partir des éléments du diagnostic (annexe 1) et de définir de nouvelles orientations.

Le bilan de la période précédente est positif et montre :

Une baisse du nombre d'allocataires engagée à partir de 2016 (- 7 % entre 2015 (6 483 allocataires) et 2019 (6 037 allocataires)) avec cependant une

augmentation à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2020 due à la crise sanitaire (+ 9,5 % en 2020).

La crise sanitaire a eu en effet un impact fort sur le public concerné avec une augmentation d'environ 600 allocataires de mars à décembre 2020.

Une baisse importante des sorties (alors qu'elles étaient supérieures aux entrées en 2019) ainsi qu'une augmentation du montant moyen de l'allocation du fait de l'arrêt des activités à temps partiel.

Cette situation confirme encore plus la nécessité de renforcer les dispositifs d'insertion pour atténuer les effets de cette dernière. En effet, jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, une baisse du nombre d'allocataires était enregistrée et résultait à la fois des dispositifs d'insertion développés dans le cadre du PDI et de la reprise économique.

En 2019, plus de 2 600 personnes se sont inscrites dans les actions PDI.

### Le Plan Départemental d'Insertion 2014-2020

**porte des actions innovantes**, développées selon les besoins du territoire et adaptées au vu des résultats obtenus :

- ▢ un **Contrat Départemental d'Insertion en Entreprise** (CDIE) mis en place par le Département pour une sortie durable du dispositif : près de 170 contrats conclus entre fin 2017 et 2020 ; 2/3 des personnes ayant été au terme des 6 mois du contrat sont restés dans l'entreprise ou ont rebondi vers une autre activité et sont sorties du RSA.
- ▢ **une politique de mobilité** renforcée sur les territoires pour lever les freins à l'emploi (310 bénéficiaires du RSA ont bénéficié d'une action mobilité en 2019).
- ▢ un accompagnement spécifique pour **les travailleurs indépendants et les micro entrepreneurs** en vue d'une autonomie financière (10 % de travailleurs indépendants et agriculteurs dans le dispositif RSA et 200 personnes accompagnées en 2019).
- ▢ **les clauses insertion** dans les marchés publics ont été développées sur cette période. L'objectif est d'optimiser l'action publique, en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions.

Au sein du Département, tous les marchés sont pensés aujourd'hui avec l'intégration de clauses sociales. En 2019, pour les allocataires RSA, cela a représenté 18 ETP qui ont réalisé des heures de travail.

- ▣ une action départementale active auprès des employeurs et des bénéficiaires du RSA (BRSA), mise en place à partir de septembre 2020 (rapprochement de l'offre et la demande).

#### **Le PDI 2014-2020 a également consolidé et développé (Annexes 2 à 7) :**

- ▣ **l'offre d'insertion par l'Activité Économique (IAE).** Ainsi, l'IAE a permis en 2019 à plus de 800 allocataires sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail dans ces structures, en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Les taux de sorties s'élèvent à 30 %.

Le Département a financé en 2019 :

- 17 chantiers d'insertion,
- 8 associations intermédiaires,
- 5 entreprises d'insertion.

- ▣ **les actions de remobilisation** ont permis en 2019 à près de 500 allocataires de se remettre en mouvement en leur proposant de participer à des actions qui améliorent leur insertion.

Les dispositifs d'insertion et la reprise économique ont favorisé la sortie des bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi mais ceci a également mis en exergue les difficultés de ceux restants et cumulant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle (problématiques de santé, d'accès aux soins, de garde d'enfant, d'exclusion sociale...). Ainsi sur la durée du PDI, il est constaté une évolution des caractéristiques des allocataires du RSA, soit une population plus vieillissante et une ancienneté plus importante dans le dispositif.

Des axes de progrès demeurent :

- les liens avec les entreprises sont à renforcer,
- des freins à l'insertion sont à lever pour favoriser l'autonomie des allocataires, l'accès à la santé et aux soins est un enjeu majeur,
- le pilotage, l'animation et l'évaluation du PDI sont à développer.

Les axes stratégiques déclinés ci-dessus et développés par des fiches actions sont proposés pour le futur PDI 2021-2027.

Ce document pourra évoluer sur la durée du programme en fonction des besoins. Le service Insertion sociale et professionnelle centralisé et les 6 bureaux Insertion sur les territoires constitueront l'unité opérationnelle de mise en œuvre de ce programme. Des temps de concertation avec les partenaires et les usagers devront être instaurés afin de mesurer l'efficacité de notre politique d'insertion et de proposer le cas échéant des actions correctives.

Il est proposé d'harmoniser la durée du PDI sur celle du PTI et de la future subvention globale du Fonds Social Européen (FSE), ce qui permettra à la fois de s'assurer de la participation coordonnée des autres institutions et partenaires mais également de venir en appui en cofinancement des actions.

# **PARTIE 1 :**

## **Synthèse**

### **du diagnostic**

Les Deux-Sèvres comptent au 31/12/2020, **7 657 foyers allocataires du RSA**.

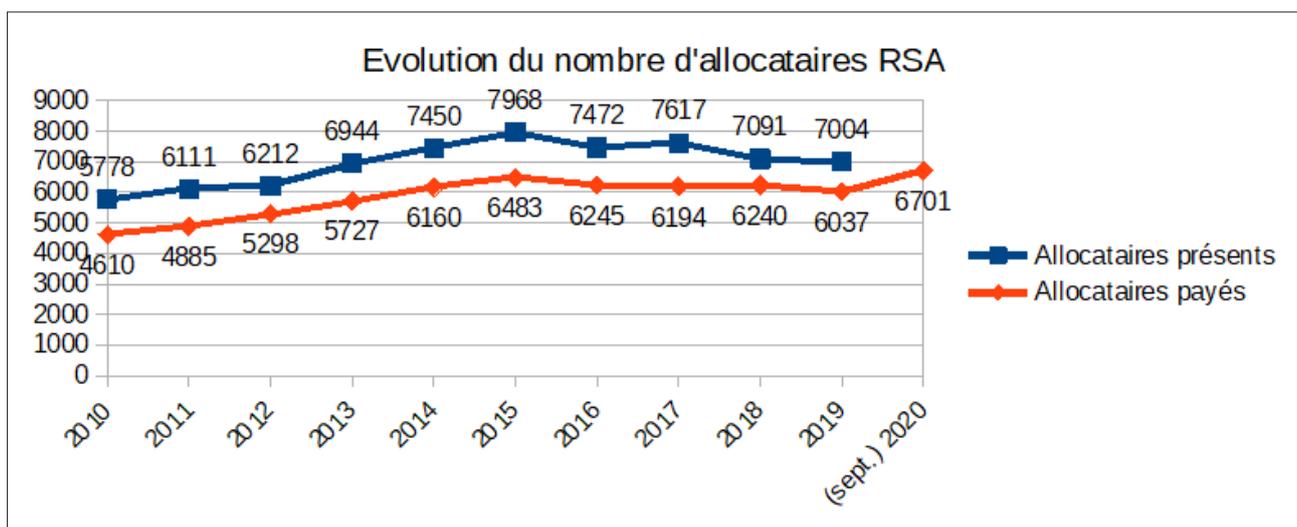
L'ensemble des membres des foyers allocataires du RSA représente 4 % de la population des Deux-Sèvres.

## Évolution du nombre d'allocataires du RSA de 2010 à 2020

Après une forte augmentation du nombre d'allocataires depuis 2010 (entre + 8 et + 5 % par an) et un pic en 2015, le nombre d'allocataires s'est ensuite stabilisé à partir de 2016. Puis une tendance à la baisse du nombre d'allocataires s'est engagée jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Depuis la crise sanitaire (mars 2020), une augmentation du nombre d'allocataire est enregistrée (+9,6 % entre 2019 et 2020).

### Sorties du dispositif RSA

En 2018 (étude du service insertion), plus de 60 % des personnes sont sorties du dispositif au motif de la reprise d'une activité professionnelle. **L'emploi est en effet le principal motif de sortie du RSA.**



# Évolution des publics et des besoins

## Caractéristiques des allocataires du RSA (cf annexe 1 : Diagnostic)

En 2019, les allocataires du RSA sont majoritairement des personnes seules, âgées de moins de 40 ans et ayant une ancienneté de plus de 2 ans dans le dispositif RSA.

Les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA sont moins qualifiés, moins mobiles que l'ensemble des demandeurs d'emploi mais ils exercent plus d'activités réduite qu'au niveau national.

La reprise économique et les dispositifs d'insertion ont permis aux demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, les plus proches de l'emploi de sortir du dispositif RSA. Mais cela a aussi eu pour effet de mettre en exergue les difficultés de ceux restés dans le dispositif, soit :

### ▣ des personnes seules avec enfant

En 2019, ces derniers représentent 31 % des allocataires payés dont près de la moitié ont des enfants de moins de 3 ans (15 % RSA majoré) et un quart sont âgés de moins de 25 ans. Ce public rarement inscrit à Pôle Emploi est principalement orienté vers un accompagnement social.

Les freins à l'insertion sont à la fois liés à l'organisation familiale, à la garde d'enfant et à des freins psychologiques liés à la séparation mère/enfant.

### ▣ des personnes seules très éloignées de l'emploi

Ce n'est pas qu'un problème de qualification ou d'expérience professionnelle, mais également un **déficit de compétences psychosociales** qui rend plus difficile l'intégration dans une organisation quelle qu'elle soit.

En outre, 20 % des Contrats d'Engagement Réciproques (CER) portent sur le soin (plus l'ancienneté dans le RSA est grande, plus cette part augmente). Les allocataires sont en grande souffrance psychologique voire présente des pathologies psychiques.

De plus, alors que les besoins de soins des allocataires RSA sont plus importants (Étude DREES), ils déclarent renoncer plus souvent à consulter un médecin ou un spécialiste pour des raisons financières.

La problématique de l'accès à la santé et aux soins au sens général est insuffisamment prise en compte au titre de l'insertion et devrait être développée comme une des priorités des prochains PDI et PTI.

### ▣ des personnes de plus en plus âgées

La part des seniors (plus de 60 ans) représente en 2019 6 % des allocataires soit 2 points de plus qu'en 2013. Le vieillissement des allocataires du RSA est à mettre en relation avec l'allongement du départ à la retraite et les nouvelles directives de 2020 relatives aux règles d'accès à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) soit un rallongement de la durée dans le dispositif de 3 à 5 ans.

### ▣ et un nouveau public (communautés guyanaises, mahoraises ... et réfugiés) pour lequel la barrière de la langue est un réel frein à l'insertion et les formations proposées insuffisantes.

## L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

### L'orientation

Au 31 décembre 2019, **91 % des allocataires avaient un référent** désigné par un bureau Insertion. Ce taux est excellent comparé au constat national qui mentionne "que 6 mois après leur demande 45 % des bénéficiaires ne sont pas orientés".

### L'accompagnement

Au cours du PDI 2014-2020, les orientations par les bureaux insertion ont évolué ainsi que le nombre et le type de référents uniques.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, les bureaux insertion orientaient tous les allocataires vers les travailleurs sociaux pour évaluer la situation et réorienter si nécessaire. Puis, il a été décidé de diversifier les accompagnements pour être au plus près des besoins des allocataires et être plus réactif par rapport aux démarches d'emploi .

Dans le cadre de cet accompagnement et de leur parcours d'insertion, les allocataires du RSA doivent s'engager à effectuer des démarches d'insertion. Ces dernières sont formalisées dans un contrat signé avec le Département.

Les bureaux insertion du Département sont chargés de suivre le respect de ces engagements (près de 10 000 contrats étudiés en 2019). À défaut les procédures de sanctions sont engagées (2 400 en 2019).

# **PARTIE 2 :**

## **Les axes stratégiques et actions du PDI**

# Tableau synthétique des axes du PDI 2021-2027

Pour répondre aux besoins identifiés au travers du diagnostic, des suivis et bilans des actions d'insertion, des parcours des allocataires et de la participation des bureaux insertions aux instances partenariales, 5 axes stratégiques ont été définis et déclinés par objectifs et fiches actions.

Le bilan du PDI 2014-2020 ainsi que les nouveaux axes et fiches actions du PDI 2021-2027 ont été soumis à l'avis des partenaires insertion du département au cours de 3 rencontres organisées en février 2021.

<b>AXE 1 :</b> <b>RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES BRSA</b> <b>SOUMIS AUX DROITS ET DEVOIRS</b>	1.1 Améliorer les délais d'orientation
	1.2 Adapter l'accompagnement aux besoins et au parcours des allocataires
	1.3 Améliorer la communication avec les allocataires
<b>AXE 2 :</b> <b>FAVORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI</b>	2.1 Développer des actions actives avec les entreprises
	2.2 Consolider et développer l'offre d'insertion par l'activité économique
	2.3 Promouvoir et développer les clauses sociales afin de soutenir l'emploi local par la commande publique
	2.4 Faciliter les mises en relation entre Services d'aide à domicile et BRSA
<b>AXE 3 :</b> <b>DÉVELOPPER, ÉVALUER LES COMPÉTENCES DES ALLOCATAIRES</b>	3.1 Améliorer l'accès aux savoirs de base, à la formation et au numérique
	3.2 Proposer un accompagnement socioprofessionnel adapté aux besoins
	3.3 Soutenir la création, le développement et la valorisation des activités indépendantes
<b>AXE 4 :</b> <b>LEVER LES FREINS À L'INSERTION</b>	4.1 Renforcer et développer les actions autour de la mobilité
	4.2 Développer des modes de garde atypique
	4.3 Favoriser la santé et l'accès aux soins
	4.4 Favoriser la remobilisation et l'insertion sociale
	4.5 Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent et non énergivore
	4.6 Lever les freins à l'insertion par l'octroi d'aides individuelles
<b>AXE 5 :</b> <b>AMÉLIORER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF RSA, DU PDI AU PTI / SPI</b>	5.1 Organiser des instances de pilotage et d'évaluation du PDI
	5.2 Développer des outils de pilotage et d'évaluation des politiques d'insertion
	5.3 Renforcer l'appui du Fonds Social Européen (FSE) dans le développement de la politique d'insertion du Département

## AXE 1 : Renforcer l'accompagnement des BRSA soumis aux droits et devoirs

Fiche Action n° 1.1 : Améliorer les délais d'orientation (désignation du référent)	
<b>CONSTATS</b>	<p>Dans le cadre de la loi sur le RSA du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Département doit assurer la mise en œuvre de l'article suivant :</p> <p><i>"Art.L. 262-27.-Le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique. Pour l'application de la présente section, les mêmes droits et devoirs s'appliquent au bénéficiaire et à son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, qui signent chacun le projet ou l'un des contrats mentionnés aux articles L. 262-34 à L. 262-36."</i></p> <p>Les expériences montrent que les allocataires qui bénéficient d'un accompagnement dès leur ouverture de droit au RSA, se mobilisent davantage dans leur démarche et sortent plus rapidement du dispositif RSA.</p> <p>Au niveau national, les délais d'orientation sont supérieurs à 3 mois entre le moment où la personne entre dans le RSA et la date de son premier rendez vous d'orientation désignant le référent. Après cette orientation, l'allocataire du RSA doit encore attendre 2 mois avant d'être effectivement accompagné soit 5 mois en moyenne entre l'ouverture du droit et le démarrage de l'accompagnement.</p> <p>Aujourd'hui, le Département des Deux-Sèvres désigne un référent à chaque BRSA dans les droits et devoirs, dès qu'il a connaissance de l'ouverture de droit au RSA. Or avec l'effet des enregistrements et des échanges de flux entre la CAF et le Département, le délai varie entre 15 à 75 jours pour désigner le référent auquel il faut ajouter 1 à 1,5 mois pour que l'accompagnement commence soit 3 mois en moyenne entre l'ouverture du droit et le démarrage de l'accompagnement.</p> <p>Un des enjeux du plan pauvreté est d'accélérer l'orientation et le démarrage de l'accompagnement des allocataires du RSA.</p>
<b>OBJECTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le délai, pour chaque bénéficiaire entre l'ouverture de droit et la première rencontre avec son référent. Le plan pauvreté fixe ce délai à 2 mois.</li> <li>• Ainsi, l'accompagnement social, socio-professionnel, ou professionnel pourra se mettre en œuvre au plus tôt. Plus la situation est connue précocement, plus nous sommes en mesure de limiter la dégradation de celle-ci.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle).
<b>PARTENAIRES</b>	<p>Les organismes instructeurs et payeurs (CAF et MSA).</p> <p>L'ensemble des référents uniques internes au Département, de droit et conventionnés.</p>
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>En améliorant la rapidité des échanges de données entre les organismes payeurs et le Département : tendre à des flux informatiques quotidiens et non plus mensuels concernant l'ouverture des droits.</p> <p>En tendant vers la concomitance de l'ouverture de droit et de la désignation du référent.</p>

**ÉVALUATION****Indicateurs de réalisation**

- Mise en œuvre de nouveaux outils et de nouvelles procédures de traitement des entrées dans le dispositif RSA et de désignation du référent.

**Indicateurs de résultat**

- Réduction du délai ouverture de droit / désignation du référent.
- Réduction du délai désignation du référent / démarrage de l'accompagnement.

**Indicateur d'impact**

- Amélioration de la situation sociale et professionnelle des allocataires.
- Diminution de la durée dans le dispositif RSA.

<b>Fiche Action n° 1.2 : Adapter l'accompagnement aux besoins et au parcours des allocataires</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Dans le cadre de la loi sur le RSA du 1er décembre 2008, le Département doit assurer la mise en œuvre de l'article suivant :</p> <p>Art.L. 262-27 "Le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un <b>accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins</b> et organisé par un référent unique. Pour l'application de la présente section, les mêmes droits et devoirs s'appliquent au bénéficiaire et à son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, qui signent chacun le projet ou l'un des contrats mentionnés aux articles L. 262-34 à L. 262-36."</p> <p>En fonction de leur situation, tous les publics n'éprouvent pas les mêmes besoins. Il leur est proposé des parcours différenciés avec la désignation d'un référent unique, pivot de l'accompagnement. Le référent est l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires. Aujourd'hui, il existe 2 grands types de référents uniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les référents sociaux (les travailleurs sociaux du Département, CCAS, CIAS...),</li> <li>• les référents professionnels (Pôle Emploi, mission locale, PLIE...).</li> </ul> <p>Les publics bénéficiaires du RSA évoluent et leurs besoins également. Le précédent PDI a ainsi répondu notamment aux besoins spécifiques d'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans avec les Missions locales, des travailleurs indépendants en développant une nouvelle référence unique avec les chambres consulaires ainsi que des gens du voyage. Il a été également observé l'arrivée de nouvelles populations étrangères ou des Outre-Mers, qui fait apparaître de nouvelles problématiques d'insertion et donc de nouveaux besoins (barrière de la langue, différence de culture...).</p> <p>En outre, la personne doit s'inscrire dans un parcours d'insertion et ses besoins évoluant, une grande souplesse doit exister entre les différents accompagnements. Le référent unique n'est aujourd'hui pas toujours en mesure de coordonner les actions du parcours avec les autres accompagnateurs (exemple : suivi Pôle Emploi, ASPIR, conseil mobilité...).</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une offre d'accompagnement adaptée aux besoins de chaque bénéficiaire.</li> <li>• Améliorer les modalités d'accompagnement proposées aux BRSA.</li> <li>• Tendre à une meilleure fluidité des parcours.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle).
<b>PARTENAIRES</b>	<p>L'ensemble des référents uniques internes, de droit et conventionnés (service Action sociale généraliste du Département, Pôle Emploi, les CCAS et CIAS conventionnés, les Missions Locales conventionnées, les PLIE, les Chambre Consulaires conventionnées, autres associations sociales conventionnées...).</p> <p>Les prestataires accompagnateurs (ASPIR, PLIE, IOD, conseil mobilité...).</p>
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre l'évolution des publics et leurs besoins.</li> <li>• Coordonner les référents uniques avec les accompagnements périphériques.</li> <li>• Consolider la coordination des parcours par diverses instances (Équipes Pluridisciplinaires RSA, comités de suivis divers...).</li> <li>• Outiller les référents.</li> </ul>

**ÉVALUATION****Indicateurs de réalisation**

- Mise en œuvre de nouveaux outils et nouvelles procédures.
- Changement et régularité de suivis de parcours.

**Indicateurs de résultat**

- Nombre d'instances partenariales.
- Évaluation qualitative des interactions référents uniques/accompagnateurs.
- Une offre d'accompagnement adapté à chaque bénéficiaire.

**Indicateur d'impact**

- Amélioration de la situation sociale et professionnelle des allocataires.



<b>Fiche Action n° 1.3 : Améliorer la communication avec les allocataires</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Dans le cadre de la loi sur le RSA du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Département doit s'assurer qu'un accompagnement adapté soit proposé à chaque allocataire, mais aussi que chaque allocataire respecte les obligations liées à la perception du RSA.</p> <p>Aujourd'hui, le service Insertion communique essentiellement avec les allocataires par courrier. Or, les bureaux Insertion constatent que les courriers ne sont pas toujours compris des allocataires notamment sur l'orientation et la désignation du référent unique. Par ailleurs, suite au confinement lié à la COVID 19, les bureaux insertion ont plus échangé avec les allocataires par mail. Ce qui a permis d'apporter des réponses plus rapides aux allocataires et donc d'améliorer le service au public.</p> <p>Les systèmes d'informations évoluent et les moyens d'entrer en contact sont plus diversifiés et pourraient être également mobilisés.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les modalités de communication avec les allocataires.</li> <li>• Favoriser la compréhension des courriers et des procédures.</li> <li>• Diversifier les moyens de communication.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle).
<b>PARTENAIRES</b>	Allocataires du RSA, le service d'écriture publique
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Définition des types de courriers concernés avec le service Juridique et assurances et les modes de communication possibles.</p> <p>Consultation des bénéficiaires du RSA eux-mêmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluation des messages et contenus diffusés par le Département auprès d'eux</li> <li>• expérimentation de nouveaux modes de communication : courriels, messagerie instantanée....</li> </ul> <p>Lien avec la fiche 3-1.</p>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateur de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de groupes témoins d'allocataires.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contenus de courriers modifiés.</li> <li>• Mise en place de nouveaux vecteurs de communication.</li> </ul> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des procédures de sanctions liées aux obligations du RSA.</li> <li>• Réduction du nombre de recours.</li> <li>• Diminution des allers retours entre les usagers, les référents uniques et les bureaux Insertion.</li> </ul>





## AXE 2 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi

<b>Fiche Action n° 2.1 : Développer des actions actives avec les entreprises</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Le Département des Deux-Sèvres fait du retour à l'emploi durable des allocataires du RSA une de ses priorités. Dans ce but, il souhaite s'engager dans une démarche de médiation à l'emploi plus inclusive, qui associe plus directement les entreprises. Pour cela, il s'appuie sur les compétences des acteurs de l'insertion du territoire.</p> <p>L'ambition du Département est simultanément de mieux répondre aux besoins des entreprises qui embauchent et qui sont nombreuses à faire état de difficultés à trouver des candidats, et aux besoins des allocataires du RSA en recherche d'emploi qui peinent à faire valoir leurs compétences dans les process de recrutements ordinaires.</p> <p>Une première démarche a été engagée dans le cadre du CDIE depuis septembre 2017, proposant aux employeurs une aide départementale de 47 % du SMIC sur une période de 6 mois.</p> <p>L'action a permis, à ce jour, de signer près de 170 CDIE, enregistrant une réussite qui a encouragé les élus à pousser plus loin la démarche, notamment auprès des entreprises. Depuis septembre 2020, le Département met en place la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) qui vise à créer un système de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi sécurisé et qui s'appuie sur les savoirs faire des opérateurs locaux.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Permettre aux BRSA et plus largement aux personnes précarisées et fragilisées par leur situation sociale, résidant dans les Deux-Sèvres, d'accéder à un emploi durable et sécurisé.</p> <p>Répondre aux besoins de personnels des entreprises locales en leur proposant des candidats et un accompagnement renforcé afin de garantir la reprise d'activité du salarié retenu.</p> <p>Se saisir de l'opportunité des contrats aidés pour favoriser l'accès à l'emploi durable des BRSA.</p>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	État (Pôle Emploi, DIRECCTE), SIAE, Maison de l'emploi, CBE, associations, Région Nouvelle-Aquitaine, EPCI, entreprises, ....
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Lancement de marché public : marché (2020-2023) &gt; association TRANSFER (dépositaire de la méthode IOD) : formation-action.</p> <p>Formation des professionnels aux techniques de médiation vers l'emploi.</p> <p>Signature de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) avec l'État.</p> <p>Conclusion de contrats aidés par l'intermédiaire de Pôle Emploi, Cap emploi ou des Missions locales.</p>

<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de personnes (dont BRSA) suivies dans le dispositif IOD.</li><li>• Nombre d'entreprises accompagnées dans leur recrutement.</li><li>• Nombre d'offres collectées.</li><li>• Nombre de mises en relation.</li></ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de demandeurs d'emploi placés en emploi grâce à la médiation.</li><li>• Nombre de contrats aidés signés avec des BRSA.</li></ul> <p><b>Indicateur d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de BRSA sortis du dispositif RSA.</li></ul>
-------------------	---



<b>Fiche Action n° 2.2 : Consolider et Développer l'offre d'Insertion par l'Activité Économique (IAE)</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>L'objet de l'insertion par l'activité économique est de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail dans des structures prévues à cet effet, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.</p> <p>Ces structures sont agréées par l'État qui les finance par le versement d'une aide aux postes. Le Département soutient également financièrement ces structures afin d'assurer une qualité dans l'accompagnement socioprofessionnel des personnes et dans l'encadrement technique. L'offre d'insertion doit être suffisante en termes de places et de diversité sur chacun des territoires pour faciliter l'accès au public en précarité et contribuer à son insertion sur le marché de l'emploi. L'entrée dans une structure d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, etc.) permet d'expérimenter une situation d'emploi. C'est une étape dans un parcours. Elle aide la personne à développer sa capacité de mobilisation, sa motivation à s'inscrire dans une dynamique d'emploi. Les supports d'activité restent un prétexte pour mettre en œuvre une démarche d'insertion. Dans le cadre de son activité, le chantier doit disposer d'un personnel encadrant spécialisé pour former et accompagner les salariés en insertion. Il doit également mettre en œuvre un accompagnement socioprofessionnel adapté.</p> <p>En 2019, le Département a financé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 chantiers d'insertion,</li> <li>• 8 associations intermédiaires,</li> <li>• 5 entreprises d'insertion.</li> </ul> <p>Les structures d'insertion par l'activité économique ont accueillies 820 BRSA en 2019. Toutefois, les supports d'activité manquent de diversité (maçonnerie, espaces verts...) et ne permettent pas toujours aux publics du RSA de s'y retrouver. De même que le territoire départemental n'est pas maillé de manière équitable pour répondre au mieux aux besoins des allocataires.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le retour en emploi durable des allocataires du RSA les plus éloignés de l'emploi.</li> <li>• Faciliter le rapprochement SIAE avec les entreprises du secteur marchand.</li> <li>• Développer et soutenir des projets innovants de part leur support d'activité, le public, et le territoire d'implantation; et ceci dans la recherche d'un équilibre territorial.</li> <li>• Interroger les modalités d'exercice de l'accompagnement socio-professionnel et de l'encadrement technique, fonctions indispensables pour le public.</li> <li>• Interroger les modalités et les critères de financement des SIAE pour répondre au double enjeu de la consolidation et du développement de nouveaux projets.</li> <li>• Redéfinir les critères d'évaluation.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	État, Région, INAE (réseaux de l'IAE), Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), SIAE....

<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer le dialogue de gestion avec les SIAE.</li><li>• Repérer de nouvelles niches économiques pour le développement de nouveaux chantiers supports.</li><li>• Favoriser la collaboration entre les SIAE et les actions d'intermédiation active auprès des entreprises.</li><li>• Organiser un groupe de travail concernant les modalités d'exercice de l'accompagnement socio-professionnel et de l'encadrement technique, la révision de modalités de financement, et les critères d'évaluation.</li></ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à tous les dialogues de gestion entre les SIAE et la DIRECCTE. Organisation de comités de suivi / pilotage des actions.</li><li>• Mise en place du groupe de travail.</li></ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nouveaux supports d'activité.</li><li>• Couverture / équilibre territorial.</li><li>• Définition des critères d'évaluation, de financement et modalités d'exercice de l'accompagnement socio-professionnel et encadrement technique.</li></ul> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la situation des salariés à leur sortie de SIAE.</li></ul>



<b>Fiche Action n° 2.3 : Promouvoir et développer les clauses sociales afin de soutenir l'emploi local par la commande publique</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Pour les entreprises confrontées à des difficultés de recrutement, les clauses d'insertion peuvent représenter une opportunité pour intégrer des publics ayant des difficultés d'accès à l'emploi.</p> <p>Le développement des clauses sociales dans les marchés publics est une source de création d'emplois, notamment pour les SIAE. Les clauses d'insertion impliquent pour les entreprises attributaires d'un marché, soumises à ces clauses, de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion.</p> <p>Ces clauses visent trois objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Qualifier des personnes sans emploi pour leur permettre de retrouver un emploi pérenne,</li> <li>2. Renforcer le partenariat entre les réseaux de l'IAE et les entreprises,</li> <li>3. Répondre aux besoins des entreprises dans les secteurs en tension.</li> </ol> <p>Trois principales solutions pour répondre aux clauses sociales, liées à l'insertion, sont mobilisables :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le recrutement direct,</li> <li>2. la sous-traitance à une entreprise d'insertion,</li> <li>3. la mise à disposition via une association intermédiaire, une entreprise de travail temporaire d'insertion ou un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification.</li> </ol> <p>En 2019, en Deux-Sèvres, les clauses ont permis à 334 personnes de travailler dont près d'un tiers étaient bénéficiaires du RSA. Ce qui représente 91 125 heures de travail, soit 56,7 équivalents temps plein.</p> <p>5 facilitateurs couvrent l'ensemble du territoire départemental. Le facilitateur contribue au développement et à la mise en œuvre, sur son territoire, des clauses sociales dans la commande publique. Il fournit un appui aux partenaires et auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage volontaires du territoire dans la mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA par la promotion des clauses sociales dans les marchés publics dont ceux du Département.</li> <li>• Apporter une réponse supplémentaire à la construction des parcours des bénéficiaires du RSA.</li> <li>• Améliorer la lisibilité et la visibilité du dispositif.</li> <li>• Mobiliser les différentes structures de l'IAE.</li> <li>• Valoriser tout chantier accordé à des structures relevant de l'insertion par l'activité économique.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Maison de l'Emploi et de la Formation du Thouarsais (en lien avec le Département).
<b>PARTENAIRES</b>	Comité de bassin d'emploi Mellois en Poitou, Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine, Communauté d'agglomération de Niort, Comité de bassin d'emploi Niortais et Haut Val de Sèvre, SIAE, collectivités territoriales des Deux-Sèvres.

<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>La mission de facilitation s'exercera à trois niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. En faveur des personnes en difficulté : la facilitation s'attachera autant que possible à proposer aux salariés recrutés sur des clauses d'insertion, des parcours d'emploi grâce aux différents marchés publics (en lien avec leurs référents existants), permettant ainsi de maintenir chaque salarié en situation d'emploi.</li><li>2. En faveur des collectivités et organismes publics qui investissent sur le territoire des Deux-Sèvres (dont le Département) :<ul style="list-style-type: none"><li>• évaluer, à leur demande, la possibilité de "clausurer" leurs marchés publics,</li><li>• suivre l'exécution de la clause d'insertion dans les marchés,</li><li>• valoriser autant que possible l'offre de structures de l'insertion par l'activité économique du territoire.</li></ul></li><li>3. En faveur des entreprises intervenant sur le territoire des Deux-Sèvres :<ul style="list-style-type: none"><li>• les aider à répondre aux marchés publics intégrant une clause d'insertion,</li><li>• les accompagner dans la mise en œuvre des clauses tout au long des marchés.</li></ul></li></ol> <p>Organisation de comités de suivi locaux et départementaux et présentation d'un bilan annuel.</p>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de contacts entre donneur d'ordre et facilitateurs.</li><li>• Organisation de comités de suivi et présentation du bilan départemental.</li></ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'heures d'emploi "clausées" en faveur des publics en difficulté, notamment des allocataires du RSA. L'objectif départemental est fixé à un équivalent de 50 000 heures annuelles de clauses sociales, dédiées pour 30 % d'entre elles aux allocataires du RSA.</li><li>• Nombre de marchés clausés.</li><li>• Nombre d'entreprises du territoire deux-sévrien, notamment les Très petites Entreprises (TPE), à candidater aux marchés publics "clausés".</li></ul> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la situation sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.</li><li>• Nombre de sortie du dispositif RSA.</li></ul>



<b>Fiche Action n° 2.4 : Faciliter les mises en relation entre services d'aide à domicile et BRSA</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>L'évolution démographique, le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie sont des facteurs qui expliquent l'accroissement des situations de dépendances et des besoins accrus de prise en charge à domicile.</p> <p>30 % de la population de Nouvelle Aquitaine a plus de 60 ans (dont 11 % de + de 75 ans).</p> <p>Les employeurs du domicile, et au sens général de la perte d'autonomie, quant à eux, peinent à recruter des candidats malgré des besoins de plus en plus importants.</p> <p>45 % des salariés ont plus de 50 ans en Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Mais cette filière manque d'attractivité du fait notamment des conditions de travail atypiques (temps partiels, horaires morcelés, déplacements, etc...) et de la forte exposition aux risques professionnels.</p> <p>95 % des salariés sont des femmes.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier en continu les besoins en compétences des entreprises de la filière et relevant de la perte d'autonomie au sens large.</li> <li>• Faciliter les recrutements et contribuer à la sécurisation des parcours professionnels.</li> <li>• Développer des compétences et organiser des formations mutualisées.</li> <li>• Lever les freins pour accéder à ces activités (mobilité, garde d'enfants...). voire</li> <li>• Intégrer l'apprentissage du permis dès le démarrage de la formation</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle et service Maintien à domicile).
<b>PARTENAIRES</b>	L'association Le Centre, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Pôle Emploi, employeurs, Région Nouvelle-Aquitaine, État, Comités de bassin d'emploi/ Maisons de l'emploi, SIAE et autres acteurs de l'insertion (ACTIF, CCAS/CIAS...).
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'une plateforme dédiée proposant à terme les services suivants : mise en relation entre prescripteurs de l'emploi et employeurs des services d'aide à domicile, accompagnements des parcours professionnels des candidats (notamment BRSA) souhaitant travailler dans le secteur de l'aide à domicile, aide à la formation, soutien lors de l'intégration dans l'emploi.</li> <li>• Développement d'une plateforme RH départemental en lien avec les acteurs de proximité déjà mobilisés sur cette thématique</li> <li>• Accompagner les personnes en amont du projet et dans l'entreprise.</li> <li>• Financer des aides individuelles (mobilité, garde d'enfants...).</li> </ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateur de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes accompagnées sur un projet d'aide à domicile.</li> <li>• Nombre de mises en relation avec les employeurs réalisées.</li> </ul> <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contrats de travail conclus avec des SAAD (CDI, CDD, contrats aidés, etc.).</li> </ul> <p><b>Indicateur d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des recrutements dans les services d'aide à domicile.</li> </ul>





## AXE 3 : Développer, évaluer les compétences des allocataires

<b>Fiche Action n° 3.1 : Améliorer l'accès aux savoirs de base, à la formation et au numérique</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>La formation est un outil privilégié pour améliorer les compétences des demandeurs d'emploi et faciliter leur retour à l'emploi. Il existe une forte corrélation entre le niveau de formation et la durée du chômage. Les personnes les moins qualifiées sont celles qui restent le plus longtemps au chômage, et qui entrent à terme dans le dispositif RSA.</p> <p>Le décrochage scolaire des publics jeunes, les situations d'illettrisme (9 % de la population au niveau national, 12 % en ex Poitou-Charentes en 2016) ainsi que les difficultés de maîtrise de la langue doivent être pris en compte en amont du parcours de formation.</p> <p>L'illettrisme génère des difficultés en terme d'autonomie sociale et professionnelle, il apparaît comme un enjeu socio-économique majeur. C'est également le cas pour les populations étrangères ne maîtrisant pas la langue française.</p> <p>Enfin, ne pas avoir accès à internet ou ne pas savoir utiliser les outils numériques représentent un handicap pour près de 28 % de la population française. Cet illettrisme numérique appelé "illectronisme" touche en particulier les populations les plus fragiles.</p> <p>Selon l'INSEE, la dématérialisation de l'administration (CAF, Pôle Emploi, CPAM...) accroît le risque de non recours aux droits et d'exclusion pour les personnes concernées.</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine a voté en 2020 deux Habilitations de Service Public (HSP socle pour développer les compétences de base et HSP 1<sup>er</sup> niveau de qualification pour un accès aux 1<sup>er</sup> niveaux de qualification professionnelle) dont l'objectif est d'aider les chercheurs d'emploi les moins qualifiés, rencontrant des difficultés d'insertion ou d'apprentissage.</p> <p>La participation de tous les acteurs d'un territoire à une politique de développement des compétences de base devrait être élevée au rang de priorité dans la lutte contre les risques de précarité, de pauvreté et d'exclusion.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des BRSA en facilitant leur accès aux savoirs de base, à la formation et aux outils numériques.</li> <li>• Accentuer les liens opérationnels avec la Région sur le volet formation des publics bénéficiaires du RSA pour faciliter l'entrée en formation et le relai d'informations auprès des structures d'insertion.</li> <li>• Permettre aux allocataires du RSA de lever leurs appréhensions face à l'utilisation du numérique en leur donnant les clés pour acquérir les connaissances nécessaires et devenir autonome dans leurs démarches.</li> <li>• Capter les populations fragiles qui ne font pas valoir leurs droits par méconnaissance ou désorientées par les procédures administratives.</li> <li>• Améliorer le partenariat prescripteur-formateur-accompagnateur.</li> <li>• Évaluer et proposer des actions complémentaires aux habilitations de service public développées par la Région si ces dernières ne répondent pas aux besoins de tous les publics, particulièrement concernant les savoirs de base et le Français Langue Étrangère (FLE).</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine
<b>PARTENAIRES</b>	Région, État (DDCSPP, DIRECCTE), opérateurs ASPIR, PLIE, association de lutte contre l'illettrisme (ex-APLIS), École de la 2 <sup>e</sup> chance, les référents uniques sociaux, Pôle Emploi, Missions locales, MSA, CAF, Maisons France Service, Centres socio-culturels, CCAS/CIAS organismes de formation, associations,...

<p><b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<p><b>Savoirs de base, français langue étrangère et numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détecter, orienter et mettre en relation les publics vers les formations "habilitation socle de compétences" en lien avec les ateliers permanents locaux d'individualisation des savoirs (APLIS), référents uniques, accompagnateurs socio-professionnel.</li> <li>• Participation du Département aux comités territoriaux de formation afin de faire remonter les besoins.</li> <li>• Financement d'actions complémentaires aux formations "habilitation socle de compétences" pour les bénéficiaires du RSA ne pouvant accéder à ces sessions.</li> <li>• Identifier tous les acteurs du territoire proposant une sensibilisation à l'utilisation des outils numériques pour orienter et accompagner les allocataires dans l'accès à leurs droits et faire une cartographie des actions existantes sur le département.</li> </ul> <p><b>École de la deuxième chance :</b> Orienter les jeunes décrocheurs qui sont au RSA vers l'École de la 2<sup>e</sup> chance (l'E2C) Niort.</p> <p><b>Formation 1<sup>er</sup> niveau de qualification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter les BRSA dans le cadre des parcours d'insertion vers l'offre de formation Régionale ou Pôle Emploi.</li> <li>• Prescription via l'outil RAFAEL auxquels les PLIE, Pôle Emploi, opérateurs ASPIR et bureaux insertion ont accès.</li> </ul>
<p><b>ÉVALUATION</b></p>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des prescriptions sur l'outil RAFAEL et des parcours individuels.</li> <li>• Travail de coordination territoriale avec les ex-APPLIS pour ce qui concerne les actions de lutte contre l'illettrisme, le FLE et l'accès au numérique.</li> <li>• Participation aux comités de suivi avec l'E2C Niort (bilan).</li> <li>• Participation du Département aux instances de suivi des porteurs d'une habilitation de service public.</li> <li>• Nombre d'actions complémentaires aux formations "habilitation socle de compétences" mises en place</li> <li>• Nombre de participants aux ateliers spécifiques (numérique, FLE,...), dont nombre de bénéficiaires du RSA.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants dont BRSA sur les actions "socle de compétences" et "1<sup>er</sup> niveau de qualification".</li> <li>• Nombre de validation de formation et de qualification professionnelle.</li> <li>• Autonomie dans l'utilisation des outils informatiques.</li> <li>• Savoir effectuer ses démarches en ligne.</li> </ul> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de BRSA sortis du dispositif suite à la formation (au travers de l'analyse d'une cohorte dans l'attente d'outils d'évaluation).</li> <li>• Diminution du non-recours aux droits.</li> <li>• Réduction des suspensions de versement du RSA.</li> </ul>

<b>Fiche Action n° 3.2 : Proposer un accompagnement socioprofessionnel adapté aux besoins</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Les allocataires souhaitent accéder à un emploi durable et sortir du RSA pour trouver leur place dans la société et stabiliser leur situation financière, personnelle et familiale. Mais la durée d'inactivité, les difficultés sociales, la santé fragilisée les ont progressivement éloignés du marché du travail.</p> <p>Pour autant, la plupart des allocataires du RSA possèdent des compétences pour accéder directement à l'emploi. C'est pourquoi, il est parfois nécessaire de les accompagner pour les aider à valoriser leurs compétences auprès des entreprises et à résoudre les difficultés qui peuvent freiner leur employabilité immédiate.</p> <p>Sur le PDI 2014-2020, deux types d'accompagnement ont été financés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'<b>ASPIR</b> (Accompagnement Social et Professionnel Individuel Renforcé) : Cette prestation, qui s'adresse exclusivement aux bénéficiaires du RSA, doit permettre d'accéder à un emploi le plus durable possible à travers un accompagnement individualisé régulier qui prend en compte la personne dans sa globalité. En 2019, 631 personnes ont été accompagnées. 347 ont été jusqu'au bout de l'accompagnement et 50% ont trouvé un emploi, ou sont entrées en formation.</li> <li>• Le <b>PLIE</b> (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur les territoires du niortais et de la Gâtine. Les référents de parcours PLIE assurent l'accompagnement vers l'accès à l'emploi ou à la formation de demandeurs d'emploi de longue durée dont 65 % de BRSA.</li> </ul> <p>Dans le cadre du plan pauvreté, Pôle Emploi a développé l'<b>accompagnement global</b> en collaboration avec le service action sociale généraliste du Département pour les demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'ordre social et professionnel. Il s'agit d'une coopération entre les deux structures afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de tous demandeurs d'emploi quelque soit son statut. En 2019, il y a eu 322 entrées.</p> <p>La démultiplication d'actions d'accompagnement est source de confusion et nécessite de clarifier les objectifs de chaque dispositif.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Évaluer, développer et /ou consolider les accompagnements socioprofessionnels afin qu'ils soient toujours au plus près des besoins des allocataires. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA en les aidant à mesurer leurs capacités à accéder à l'emploi et en ajustant leur projet professionnel à leurs compétences et à la réalité du marché du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux personnes d'acquérir l'autonomie nécessaire pour construire leur parcours d'insertion.</li> <li>• Lever les freins périphériques empêchant un retour vers l'emploi.</li> <li>• Accompagner les personnes à définir un projet professionnel correspondant à leurs compétences et aspirations, ainsi qu'aux besoins en recrutement des entreprises.</li> <li>• Veiller à la complémentarité et à l'articulation entre les dispositifs d'accompagnements existants.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	<p>Département (service Insertion sociale et professionnelle et service Europe et partenariats territoriaux).</p>

<b>PARTENAIRES</b>	<p>Pôle Emploi, Communauté d'agglomération de Niort, ACTIF, Maison de l'emploi du bocage bressuirais, association Porte ouverte emplois, AICM, Amélioration Gestion des Compétences (AGC) et CBE Mellois en Poitou.</p> <p>Pour les PLIE : la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Gâtine, la Chambre de métiers et de l'artisanat, l'ASFODEP, le Centre socio-culturel du Marais, le Centre socio-culturel du Pays Mauzéen, la MIPE et l'Association intermédiaire du Niortais...</p>
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p>Lancement de marchés publics et/ou appels à projets pour développer des accompagnements adaptés aux besoins des allocataires. Validation des prescriptions pour les BRSA par les Bureaux insertion (PLIE, ASPIR). Organisation de comité de suivi des actions. Participation aux comités de coordination du PTI.</p>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de réunions de suivi.</li><li>• Nombre total de participants suivis dont les allocataires du RSA.</li><li>• Nombre d'entretiens effectués.</li><li>• Taux de réalisation de chaque dispositif (atteinte des objectifs quantitatifs).</li></ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <p>Nombre de sorties sur l'emploi ou la formation professionnelle.</p> <p>Réduction des freins à l'emploi (santé, logement, mobilité, illettrisme, budget...).</p> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remobilisation, définition de projet.</li><li>• Sorties du dispositif RSA.</li></ul>

<b>Fiche Action n° 3.3 : Soutenir la création, le développement et la valorisation des activités indépendantes</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>La conjoncture économique actuelle a rendu difficile l'accès à l'emploi de certains demandeurs d'emploi qui, à défaut d'emploi salarié, ont décidé de créer leur propre emploi par la création ou la reprise d'une activité artisanale, commerciale, agricole, de service ou de santé.</p> <p>En Deux-Sèvres, le dispositif RSA compte 715 bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants (micro entrepreneurs et régime réel) soit 10 % des allocataires. Les travailleurs indépendants sont majoritairement des commerçants (34 %) et des artisans (30 %). Les agriculteurs et assimilés représentent 9 %.</p> <p>En 2019, 68 % sont des micro-entrepreneurs.</p> <p>Face à cet enjeu, le Département a souhaité accompagner ce public en sécurisant leurs parcours de création mais aussi en les accompagnant dans le développement de leur activité.</p> <p>Ainsi, sur le PDI 2014-2020, les Chambres consulaires de part leur expertise relative au travail non salarié ont été identifiées par le Département comme référent unique à la fois pour les travailleurs indépendants et les micro entrepreneurs.</p> <p>Pour compléter l'offre, des diagnostics économiques réalisés par l'ADIE ont été financés par le PDI : véritable outil de suivi dans le parcours des allocataires du RSA, il s'agit d'un point synthétique sur la situation économique des micro-entreprises afin de les aider à se recentrer sur un objectif d'insertion professionnelle fiable et envisager l'accompagnement le plus adapté.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer et organiser un accompagnement prenant en compte la spécificité du statut de travailleur non salarié.</li> <li>• Apporter un soutien juridique et administratif aux allocataires en projet de création ou rencontrant des difficultés au niveau de la gestion de leur entreprise.</li> <li>• Accompagner au développement de l'entreprise : aider le chef d'entreprise à définir les actions à mener pour poursuivre son activité et développer ses revenus.</li> <li>• Permettre aux travailleurs indépendants une meilleure maîtrise des obligations liées à leur activité économique.</li> <li>• Accompagner la cessation de l'activité et aider le chef d'entreprise à se projeter dans une nouvelle orientation.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	Chambre de Métiers et d'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, RESA, Solidarité Paysans, ADIE...
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'appels à projets ou conventionnement avec les partenaires pour développer des accompagnements ou des actions adaptées aux besoins des travailleurs indépendants.</li> <li>• Suivi des bénéficiaires et de leur parcours par le biais des contrats d'engagement réciproques.</li> <li>• Mise en œuvre de comités de suivi des actions 2 fois par an.</li> </ul>

<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'entreprises créées.</li><li>• Nombre de travailleurs indépendants accompagnés.</li><li>• Nombre d'informations collectives et de participants aux informations collectives.</li><li>• Nombre de diagnostics réalisés.</li><li>• Nombre de comités de suivi.</li></ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'allocataires suivi dans le cadre :<ul style="list-style-type: none"><li>• du développement des revenus de leur activité indépendante.</li><li>• du développement de leurs revenus grâce à une activité complémentaire.</li><li>• de la diversification de leurs activités.</li><li>• de la cessation de leur activité.</li></ul></li><li>• Nombre d'allocataires sortis du dispositif RSA.</li><li>• Nombre d'allocataires ayant cessé leur activité.</li><li>• Nombre d'allocataires dont la situation a nécessité une réorientation vers un accompagnement plus adapté (mais maintien de l'activité).</li></ul> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de l'activité indépendante avec en perspective la sortie du dispositif RSA.</li><li>• Cessation d'activité pour une recherche d'emploi salarié plus rémunératrice pour une sortie du dispositif RSA.</li></ul>
-------------------	--

## Axe 4 : Lever les freins à l'insertion

<b>Fiche action n° 4.1 : Renforcer et développer les actions autour de la mobilité</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Environ 2/3 des allocataires du RSA en Deux-Sèvres ne possèdent pas le permis de conduire. Et 15 % de ceux qui en possèdent n'ont pas de véhicule.</p> <p>La mobilité est un des freins majeurs à la reprise d'emploi des allocataires du RSA. Il doit être levé en amont de la recherche d'emploi. En effet, il conditionne pour les allocataires la possibilité de reprendre en emploi, tout simplement dans la capacité de l'individu de se rendre à l'entreprise. L'accès à l'emploi nécessite – au moins dans un premier temps – une autonomie de déplacement.</p> <p>En milieu rural et notamment en Deux-Sèvres, les transports en bus ne permettent pas de répondre aux difficultés de mobilité, car souvent les entreprises qui recrutent se trouvent en périphérie des villes, ne sont pas desservies par les bus et proposent des horaires décalés (2X8 ou 3X8). D'autre part, une partie des allocataires résident dans des communes rurales et se retrouvent isolés géographiquement.</p> <p>Enfin, la précarité économique des allocataires du RSA ne leur permet pas de consacrer le budget nécessaire à l'entretien d'un véhicule. De ce fait lorsqu'ils reprennent un emploi, ils se trouvent en difficulté pour régulariser la situation et s'exposent à des sanctions ou à des pannes... ce qui peut les mettre en difficulté dans l'entreprise (retards...) et dans certains cas les conduire à démissionner. D'autre part, certains allocataires bien qu'autonomes dans leur mobilité, ne possèdent pas les moyens pour assumer financièrement le déplacement lors des entretiens d'embauche. En 2014, seulement quatre structures proposaient une offre mobilité sur quelques territoires, via notamment le déploiement de parcs de location de scooters en Gâtine, Mellois et Niortais.</p> <p>Conscient de la nécessité de développer de nouvelles solidarités autour de la mobilité pour favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes en Deux-Sèvres, le service Insertion sociale et professionnelle a lancé un appel à projet en 2018.</p> <p>Suite à cet appel à projet, il existe une offre sur l'ensemble des territoires du département avec de vraies dynamiques territoriales, sauf sur le territoire Mellois. Le FSE a permis sur la période 2019-2020 de consolider ces projets, notamment en favorisant le déploiement d'un réseau départemental.</p> <p>En 6 ans, le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés a doublé, passant de 150 à plus de 300 personnes.</p> <p>918 personnes dont 310 allocataires du RSA (34 %) ont bénéficié en 2019 d'une action de mobilité financée par le PDI pour favoriser leur insertion professionnelle.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les projets territoriaux déployés depuis deux ans.</li> <li>• Développer les projets mobilité sur les territoires dépourvus d'offre.</li> <li>• Fédérer les acteurs autour du réseau départemental et rendre lisible l'offre existante. Intégrer de nouveaux partenaires dans les projets pour accompagner des actions complémentaires sur chacune des plateformes mobilités territoriales (collectivités, entreprises, fondations, associations, etc.).</li> <li>• Bâtir des passerelles avec les entreprises (ou groupements) pour favoriser les recrutements et déplacements domicile-travail, notamment sur les principales zones d'activités économiques. Accompagner la pratique du vélo (sport/santé/insertion) - lien avec actions santé et actions de remobilisation.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	Associations Ateliers Méca, Toits Etc..et Un Toit en Gâtine, Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay-Gâtine, Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais, Centre Socio-Culturel du Thouarsais, CIAS du Haut Val de Sèvre, Association Les Amis du Cambouis EPCL, Région Nouvelle-Aquitaine, État, Pôle Emploi, Fondations.

<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Orienter les publics vers les conseillers mobilité sur chacun des territoires pour un diagnostic mobilité.</li><li>• Compléter l'offre mobilité sur les territoires en mobilisant de nouveaux financeurs (collectivités, entreprises, etc....).</li><li>• Organiser des comités de suivi sur chacun des territoires.</li><li>• Créer des outils mutualisés pour les conseillers mobilité sur le département.</li><li>• Compléter les indicateurs d'activités pour démontrer l'utilité d'une intervention sur ce champ d'activité pour les publics vulnérables.</li></ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation des comités de suivi.</li><li>• Nombre de nouveaux financeurs.</li><li>• Nombre de parcs locatifs cyclos/voitures, garage solidaire et auto-école sociale.</li><li>• Nombre de locations. Durée des locations.</li><li>• Nombre de conseillers mobilité.</li><li>• Nombre de véhicules mis à la location.</li><li>• Nombre de BRSA concernés.</li><li>• Motif des locations.</li></ul> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de personnes reçues et accompagnées (dont RSA).</li><li>• Taux d'utilisation des différents parcs de véhicules.</li><li>• Nombre de code et de permis de conduire obtenus.</li><li>• Évolution des partenariats au sein des comités territoriaux, au sein des prescripteurs et financeurs.</li><li>• Maillage total du territoire départemental.</li></ul> <p><b>Indicateurs d'impact :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la mobilité des allocataires.</li><li>• Augmentation des retours à l'emploi.</li></ul>



<b>Fiche Action n° 4.2 : Développer les modes de garde atypique</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>En Deux-Sèvres, 56,3 % des recrutements se font en intérim (contre 46,4 % en Nouvelle Aquitaine). 31 % des allocataires du RSA sont des familles monoparentales. Un des principaux freins à la reprise d'activité est la difficulté de trouver une solution de garde d'enfants.</p> <p>En effet, les modes de garde conventionnels n'offrent pas suffisamment de souplesse et de réactivité pour répondre aux besoins ponctuels liés à des missions en intérim, CDD, etc. où il faut être disponible du jour au lendemain ainsi qu'aux métiers avec des horaires atypiques.</p> <p>Dans de nombreux cas, lorsqu'il n'y a pas d'aide familiale possible et que les personnes n'ont pas le temps d'organiser la garde des enfants, elles sont contraintes de refuser l'emploi.</p> <p>Par ailleurs, les freins à l'insertion peuvent être également liés à la difficulté de la séparation mère/enfant.</p> <p>Le RSA majoré représente 15 % des allocataires. 26 % de ces familles monoparentales ont moins de 25 ans. Les contrats d'engagements réciproques sont souvent sans projet professionnel avec pour objectif d'insertion de "s'occuper des enfants".</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des modes de garde atypiques, souples, réactifs pour répondre aux besoins ponctuels d'emploi, de courte durée et sur des horaires décalés.</li> <li>• Disposer de places immédiatement disponibles pour effectuer un contrat de travail quelque soit la durée et le volume d'heures effectuées mais aussi pour travailler la séparation mère/enfant et le projet professionnel sans attendre l'entrée de l'enfant à l'école.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (services Insertion sociale et professionnelle, Protection maternelle et infantile (PMI))
<b>PARTENAIRES</b>	Département (direction de l'Autonomie), UDAF, CAF, CAN, Missions locales, CCAS, CIAS...
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un groupe de travail sur cette thématique.</li> <li>• Faire un état des lieux par territoire des dispositifs de garde existants avec le service de la PMI et la CAF.</li> <li>• Rencontrer des organismes de garde (crèches communales et familiales, Maisons d'assistantes maternelles, CCAS, UDAF...) sur le département pour évaluer la possibilité de réserver des places.</li> </ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et rencontre du groupe de travail.</li> <li>• Nombre de places mobilisées.</li> <li>• Nombre de personnes ayant utilisé la crèche.</li> <li>• Taux d'occupation des places.</li> <li>• Durée d'occupation.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant repris une activité professionnelle.</li> <li>• Nombre de personnes ayant travaillé son projet professionnel.</li> </ul> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'insertion sociale et professionnelle des personnes.</li> <li>• Nombre de sorties du dispositif RSA.</li> </ul>

<b>Fiche Action n° 4.3 : Favoriser la santé et l'accès aux soins</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Les difficultés de santé ou d'accès aux soins constituent un frein majeur dans l'insertion des allocataires du RSA. 20 % des contrats d'engagement réciproques comportent au moins une action relevant de la santé et, plus l'ancienneté dans le RSA est importante, plus cette part augmente.</p> <p>Une partie de ces allocataires est en grande souffrance psychologique, voire présentent des pathologies psychiques, ce qui peut se traduire notamment par des comportements addictifs. Selon une étude de la DREES, la part des bénéficiaires du RSA qui présentent une détresse psychologique est particulièrement élevée, 36 %, contre 14 % dans le reste de la population.</p> <p>8 % des allocataires du RSA en Deux-Sèvres ont bénéficié de l'intervention d'une psychologue dans leurs démarches d'insertion.</p> <p>Enfin, toujours selon la même source, les besoins de soins des allocataires du RSA sont plus importants et pourtant ils déclarent renoncer plus souvent à consulter un médecin ou à recevoir des soins dentaires pour diverses raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des difficultés financières.</li> <li>• l'accessibilité géographique, en particulier en milieu rural. Cette question se combine avec le "sous équipement" en consultations spécialisées ou non dans ces zones, ainsi qu'avec les politiques de transport.</li> <li>• l'usure procurée par l'ensemble des démarches à réaliser dans un parcours d'insertion (recherche d'emploi, entrée en formation, problématiques liées au logement, démarches administratives...).</li> </ul> <p>Enfin, il ne suffit pas qu'une offre de soins existe pour que les allocataires s'en saisissent. Certains allocataires ont également des difficultés à prendre soin d'eux. L'écoute psychologique peut faciliter ce lien et le relais vers les services de santé adéquats.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les personnes dans les démarches visant à l'accès effectif de leur droit en matière de santé</li> <li>• Améliorer les prises en charge des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addiction.</li> <li>• Maintenir et faire vivre le lien entre les psychologues du service insertion et les orienteurs dont les travailleurs sociaux du service Action sociale généraliste.</li> <li>• Favoriser la prévention via les actions en lien avec l'alimentation, l'accès au bien être, la pratique du sport,...</li> <li>• Encourager les initiatives permettant le développement d'une sensibilisation intersectorielle.</li> <li>• Accompagner les personnes vers les professionnels de santé.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	Agence régionale de santé, Maison départementale des personnes handicapées, chargé de mission démographie médicale, Centres médicaux-psychologiques, services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, Caisse primaire d'assurance maladie, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, MSA... les contrats locaux de santé...



<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider voire développer l'action d'écoute psychologique du Département.</li> <li>• Développer des partenariats au niveau local pour faciliter l'accès à l'offre de soin des allocataires du RSA.</li> <li>• Poursuivre et /ou développer les partenariats avec les organismes intervenant dans le traitement des difficultés psychosociales (CMP, Prestations d'appui spécifiques...) et des addictions.</li> <li>• Développer le partenariat avec la MDPH.</li> <li>• Développer des ateliers nutrition, sport, etc. en lien avec les actions de remobilisation.</li> <li>• Participer aux instances des contrats locaux de santé, projet territorial de santé mentale...</li> <li>• Travailler les notions de "demande" et du "aller vers".</li> </ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation du service Insertion sociale et professionnelle aux instances partenariales organisées par l'ARS, la MDPH,...</li> <li>• Mise en place d'actions relatives à la santé.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des relais.</li> <li>• Partenariats effectifs et opérationnels.</li> </ul> <p><b>Indicateur d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la santé et de l'accès aux soins des allocataires.</li> </ul>

<b>Fiche Action n° 4.4 : Favoriser la remobilisation et l'insertion sociale</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>20 à 30 % des allocataires du RSA cumulent un certain nombre de difficultés (isolement, problèmes de santé, problèmes administratifs, problèmes de mobilité, problèmes familiaux,...) qui freinent la reprise d'un emploi. La durée d'inactivité, parfois très longue, engendre une perte de confiance en leurs compétences et en leur capacité à accéder à l'emploi.</p> <p>Il est ainsi nécessaire de les amener progressivement à se remettre en mouvement et à participer à des actions visant à améliorer leur insertion et leur permettant, dans un second temps d'entamer des démarches de recherche d'emploi.</p> <p>Le Département finance différentes actions de remobilisation sous forme d'ateliers collectifs mis en place par des associations, centre socio-culturels et CCAS.</p> <p>Cependant, nous observons un essoufflement de certains ateliers qui existent depuis longtemps.</p> <p>Pour d'autres ateliers, nous constatons une participation limitée, tant en nombre de personnes qu'en terme de présences. Les allocataires du RSA semblent difficiles à mobiliser sur des actions collectives quand ils ne sont pas accompagnés.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la restauration du lien social et rompre l'isolement, retrouver confiance en soi en valorisant ou en développant des compétences et favoriser l'autonomie des personnes.</li> <li>• Identifier les besoins, acteurs et ressources par territoire.</li> <li>• Déterminer les thématiques prioritaires en fonction du diagnostic afin de mieux cibler les actions à soutenir.</li> <li>• Faciliter le développement d'actions collectives sur l'ensemble des territoires, que ce soit sur le plan de l'insertion sociale, citoyenne ou du sport.</li> <li>• Favoriser la mobilisation des bénéficiaires sur ces actions.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (services Insertion sociale et professionnelle et Action sociale généraliste)
<b>PARTENAIRES</b>	Centres socio-culturels, associations, CCAS , service Culture/sport du Département, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole.
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un état des lieux des besoins- diagnostics.</li> <li>• Mise en place d'actions présentant des contenus très diversifiés pour répondre aux besoins identifiés.</li> <li>• Organisation de réunions de suivi avec les partenaires.</li> <li>• Encourager la participation des travailleurs sociaux à la mise en place des actions collectives.</li> <li>• Faire vivre le partenariat entre les travailleurs sociaux et les porteurs des actions.</li> <li>• Développer l'évaluation qualitative des actions en associant les participants. Lien avec la fiche 2.3.</li> </ul>

**ÉVALUATION****Indicateur de réalisation**

- Nombre de participants.
- Nombre de BRSA présents.
- Nombre d'ateliers mis en place.
- Taux de fréquentation des personnes.
- Organisation de comités de suivi.

**Indicateurs de résultat**

- Valorisation des savoirs-faire.
- Reprise de confiance / assurance / autonomie.
- Modalités de mise en œuvre de la participation des personnes concernées.

**Indicateurs d'impact**

- Implication des personnes dans l'action, dans la structure, dans la vie locale.
- Évolution des comportements.
- Impact sur les démarches d'insertion des participants.
- Accès à l'emploi ou la formation.

<b>Fiche Action n° 4.5 : Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent et non énergivore</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>L'accès au logement constitue un socle majeur à l'insertion.</p> <p>La résolution de problématiques liées au logement concourt à la stabilisation de la situation des publics les plus fragiles et ainsi à une meilleure disponibilité pour s'engager dans un parcours d'insertion.</p> <p>L'État et le Département, au travers du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, copilotent et développent des actions destinées à répondre aux besoins en logement et en hébergement des personnes défavorisées.</p> <p>Le Département soutient plusieurs dispositifs qui participent à l'accès et au maintien dans un logement décent et non énergivore pour les publics précaires.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Accès et maintien dans un logement décent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.</li> <li>• prévenir les risques d'exclusion locatives.</li> <li>• mettre en œuvre des accompagnements au logement personnalisés.</li> </ul> <p><b>Amélioration les conditions d'habitat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.</li> <li>• diversifier l'offre d'habitat en proposant des logements adaptés aux besoins.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Habitat logement) et l'État (DDCSPP)
<b>PARTENAIRES</b>	Direction départementale des Territoires, Agence régionale de santé, Établissements publics de coopération intercommunale, CAF, MSA, Agence départementale d'information sur le logement...
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation du Fonds de solidarité logement au titre des aides individuelles pour l'accès au logement et les impayés d'eau, d'énergie, de loyer et de téléphone.</li> <li>• Financement d'accompagnements lié au logements adaptés aux besoins (Accompagnement social lié au logement, intermédiation locative..).</li> <li>• Financement de l'accompagnement et de l'aide aux travaux en direction des propriétaires occupants modestes.</li> <li>• Développement d'actions de prévention des expulsions locatives.</li> <li>• Développement de solutions d'habitat adapté (maison relais, résidences habitat jeunes, logements adaptés pour les familles Gens du voyage stationnées ...).</li> </ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'accompagnement logement adapté aux besoins.</li> <li>• Mise en œuvre d'actions de prévention des expulsions.</li> <li>• Nombre de logements rénovés.</li> </ul> <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution du nombre d'expulsions.</li> </ul> <p><b>Indicateur d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la situation sociale et professionnelle des bénéficiaires.</li> </ul>



<b>Fiche Action n° 4.6 : Lever les freins à l'insertion par l'octroi d'aides individuelles</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Dans le cadre du PDI, toutes les aides financières attribuées aux allocataires du RSA sont régies par le règlement du FAI.</p> <p>Celui-ci encadre des aides liées uniquement aux démarches d'insertion professionnelle, à la reprise d'emploi ou de formation.</p> <p>51 % des aides sont attribuées pour le passage du permis de conduire, 25 % pour des réparations de véhicule et 18 % pour des frais de déplacements. 94 % des aides sont donc en lien avec la mobilité.</p> <p>Aujourd'hui, les dépenses liées à la santé (ex : frais dentaire), à l'insertion sociale (ex : coiffeur), à la citoyenneté (ex : timbre fiscal pour pièce d'identité...) ne sont pas prises en charge par le FAI.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder des aides adaptées aux besoins des allocataires</li> <li>• Améliorer le délai de réponses aux usagers.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	Les Référents Uniques et accompagnateurs prestataires.
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les besoins sur les autres champs que celui du professionnel.</li> <li>• Mise en place de groupes de travail sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un nouveau règlement d'attribution des aides.</li> <li>• le traitement (justificatifs, pièces à fournir) et la gestion des aides.</li> </ul> </li> </ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateur de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise place d'un nouveau règlement du FAI.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution de la part des aides individuelles hors mobilité.</li> <li>• Réduction du temps de traitement administratif.</li> </ul> <p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la situation sociale et professionnelle du BRSA.</li> <li>• Réduction des freins à l'emploi.</li> </ul>



## AXE 5 : Améliorer le pilotage du dispositif RSA, du PDI au PTI/SPI

Fiche Action n° 5.1 : Organiser des instances de pilotage et d'évaluation du PDI	
<b>CONSTATS</b>	<p>Aujourd'hui, le Département ne dispose pas d'instance d'animation, de coordination et d'évaluation du PDI. Il s'appuie sur les instances partenariales.</p> <p>Ce document stratégique, une fois adopté, semble figé dans le temps sans prise en compte de l'évolution des publics et de ses besoins.</p> <p>Or, la politique départementale d'insertion se doit d'être en phase avec les besoins des publics les plus fragiles. Cela nécessite donc au delà du suivi opérationnel, des temps de concertation avec les élus départementaux référents insertion, les partenaires et les usagers afin de mesurer l'efficacité de la politique insertion et de proposer le cas échéant des actions correctives.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le rôle du Département comme chef de file de l'insertion.</li> <li>• Piloter et évaluer le PDI afin de mener à bien sa réalisation et répondre au mieux aux besoins des allocataires du RSA.</li> <li>• Évaluer annuellement le PDI et apporter toutes mesures correctives nécessaires.</li> <li>• Offrir une vision globale du dispositif RSA (besoin BRSA) et de l'offre d'insertion.</li> <li>• Créer les conditions d'un réseau d'acteurs et d'usagers force de proposition sur les territoires.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	État (DIRECCTE, Pôle Emploi, DDCSPP), ARS, Région, SIAE, Mission locale, PLIE, CCAS, services du Département (Action sociale généraliste, et partenariats territoriaux...), et l'ensemble des acteurs de l'insertion.
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un comité de pilotage départemental</b>, animé par la cheffe de service et présidé par l'élu référent Insertion du territoire, se réunit une fois par an afin de faire le bilan annuel du PDI et proposer des adaptations si nécessaire. <b>Composé</b> : des élus, référents des bureaux insertion, des représentants du Département, de l'État et des partenaires de l'insertion au niveau départemental.</li> <li>• <b>6 comités locaux d'insertion sur chacun des territoires</b>, animé par les animateurs d'insertion du Département, se réunit 1 à 2 fois par an. <b>Composé</b> : des acteurs d'insertion du territoire. Il a pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le suivi opérationnel et l'évaluation du PDI au niveau local.</li> <li>• la coordination entre les différents dispositifs et acteurs du PDI</li> <li>• la préparation du comité de pilotage.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ce comité local devra s'articuler avec les instances locales existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des groupes participatifs des usagers</b> organisés et animés par les référentes RSA de groupes d'usagers afin d'évaluer les dispositifs d'insertion et d'être force de proposition.</li> </ul>

<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation du comité de pilotage, des comités locaux d'insertion selon la fréquence définit dans cette fiche.</li><li>• Organisation des groupes participatifs d'usagers.</li></ul> <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation du PDI à l'évolution des publics et des besoins.</li></ul> <p><b>Indicateur d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.</li></ul>
-------------------	---



<b>Fiche Action n° 5.2 : Développer des outils de pilotage et d'évaluation des politiques d'insertion</b>	
<b>CONSTATS</b>	<p>Les données disponibles actuellement via le logiciel métier (IODAS) ne permettent pas de suivre le parcours des allocataires du RSA ni de connaître les motifs de sorties...</p> <p>Ce qui complexifie l'évaluation des politiques insertion et les réajustements nécessaires.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils de pilotage en coordination avec les autres acteurs institutionnels.</li> <li>• Développer une évaluation qualitative de l'offre d'insertion à l'échelle départementale.</li> <li>• Développer des outils d'évaluation des parcours d'insertion.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Département (service Insertion sociale et professionnelle)
<b>PARTENAIRES</b>	CAF, MSA, Pôle Emploi, services du Département (Direction des Systèmes d'information, Action sociale généraliste).
<b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les interfaces informatiques afin de faciliter la coordination des intervention de chacun en direction du public, disposer d'éléments d'évaluation partagés pour faire évoluer l'offre d'insertion...</li> <li>• Faire évoluer le logiciel métier IODAS ou se doter d'un outil informatique capable d'évaluer les parcours d'insertion.</li> <li>• Initier des partenariats avec des universités afin de mener des études approfondies (suivi de cohorte de public, études d'impact...).</li> </ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p><b>Indicateur de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'outils de suivi.</li> </ul> <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil de données sur les parcours des allocataires et évaluation des politiques d'insertion.</li> </ul> <p><b>Indicateur d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement si nécessaire des actions et de la politique d'insertion.</li> </ul>

### Fiche Action n° 5.3 : Renforcer l'appui du Fonds Social Européen (FSE) dans le développement de la politique d'insertion du Département

<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>En qualité de chef de file de l'insertion, le Département a souhaité s'inscrire dans la politique sociale européenne en devenant acteur du FSE. Il a ainsi obtenu la gestion de la subvention globale de l'axe 3 " lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion" du FSE sur la période 2014-2020.</p> <p>Le FSE est un levier financier qui a ainsi permis de cofinancer de nombreuses actions en matière d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle.</p> <p>Le bilan est globalement satisfaisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un nombre de porteurs de projets et d'opérations cofinancés en augmentation, malgré la complexité des dossiers à monter et des bilans d'opérations à produire.</li> <li>• le FSE représente plus de 35 % des dépenses d'insertion socio-professionnelle du Département.</li> </ul> <p>L'évaluation nationale commanditée par l'État sur la gestion du FSE inclusion, confirme que l'existence d'un seul gestionnaire de FSE sur un Département permet d'optimiser sa mobilisation au bénéfice des politiques d'inclusion locales.</p>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le soutien financier du FSE dans le développement de la politique insertion du Département, notamment en finançant les actions destinées à lever les freins à l'insertion professionnelle dans le cadre du programme opérationnel national "FSE+" 2021-2027.</li> <li>• Favoriser la mise en œuvre du PTI et du PDI.</li> </ul>
<p><b>PILOTE</b></p>	<p>Département (services Europe et partenariats territoriaux et Insertion sociale et professionnelle)</p>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p>État (DIRECCTE) et les partenaires de l'insertion</p>
<p><b>MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la gestion par le Département d'une subvention globale élargie pour la période 2021-2027.</li> <li>• Définition du Pacte territorial d'insertion constituant le cadre de la stratégie territoriale d'insertion sur lequel s'appuie la subvention globale FSE.</li> <li>• Poursuivre les collaborations entre les services du Département (réunion 2 fois par mois) afin d'échanger sur les besoins et le développement des projets d'insertion.</li> </ul>
<p><b>ÉVALUATION</b></p>	<p><b>Indicateur de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du PDI et PTI.</li> </ul> <p><b>Indicateur de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cofinancement des actions d'insertion et développement des actions liées aux freins à l'insertion sociale et professionnelle.</li> </ul> <p><b>Indicateur d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la situation sociale et professionnelle des allocataires.</li> </ul>

# **PARTIE 3 :**

**Les**

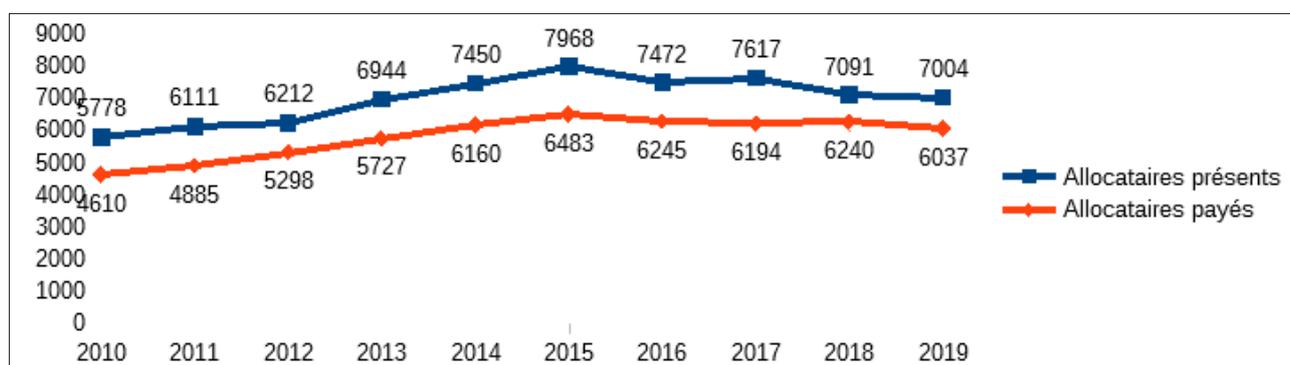
**annexes**

## Le RSA en Deux Sèvres

Les Deux-Sèvres comptent au 31/12/2019, 7 004 foyers allocataires du RSA et 8 260 bénéficiaires du RSA, en prenant en compte les conjoints d'allocataires.

L'ensemble des membres de la famille des allocataires du RSA représente 15 264 personnes soit 4 % de la population des Deux-Sèvres.

### 1.Évolution du nombre d'allocataires du RSA de 2010 à 2019



Après une forte augmentation du nombre d'allocataires depuis 2010 (entre + 8 et + 5 % par an) et un pic en 2015, le nombre d'allocataires s'est ensuite stabilisé à partir de 2016. Puis une tendance à la baisse du nombre d'allocataires s'est engagée.

#### QUELQUES DÉFINITIONS

- **Allocataires du RSA** : nombre de foyers présents dans le dispositif RSA (l'allocataire et son conjoint comptent pour une unité). Ce sont les allocataires du RSA avec un droit au RSA qu'il soit versé ou non dans le mois (dans les allocataires présents, les allocataires dont le RSA est suspendu, en attente de radiation ou de régularisation de leur dossier... sont comptabilisés.). Au 31/12/19, 6 037 allocataires payés pour 7 004 allocataires présents sont comptés.
- **Allocataires payés** : ce sont les allocataires pour lesquels le droit au RSA est versé dans le mois. Cette statistique est prise en compte au niveau national pour comparer les départements.
- **Bénéficiaires du RSA** : nombre de personnes présentes dans le dispositif RSA (l'allocataire et son conjoint comptent pour 2 unités).

#### ▣ Entrées / sorties

En moyenne chaque mois, 355 allocataires sont entrés au RSA (347 en 2018) pendant que 378 en sortaient (354 en 2018). On observe donc qu'il y a eu plus de sorties en 2019 qu'en 2018.

#### Sorties du dispositif RSA :

En 2018 (étude du service Insertion sociale et professionnelle), plus de 60 % des personnes sont sorties du dispositif au motif de la reprise d'une activité professionnelle. L'emploi est en effet le principal motif de sortie du RSA.

### Autres motifs de radiation :

- 15,2 % pour mutation,
- 13 % des sorties s'expliquent par la conjugaison de plusieurs revenus cumulés parfois avec un changement de situation familiale,
- 8,2 % résulte d'une sanction du Département.

Même si les motifs de radiation sont liés au type d'accompagnement (social ou professionnel) proposé par le référent, l'emploi reste le facteur principal de sortie du RSA :

- les allocataires accompagnés par Pôle Emploi ou un référent professionnel sortent à 80 % du RSA suite à une reprise d'activité professionnelle.
- les allocataires accompagnés par un référent social sortent du RSA à 53 % suite à la perception d'autres ressources (AAH, retraite), à une mutation ou à la suspension du RSA. Cependant 47 % sortent du RSA suite à une reprise d'activité professionnelle. Ce taux est relativement élevé et permet de rompre avec certaines représentations sur l'employabilité des personnes suivies par un référent social.

Malgré tout, nous observons une disparité entre le taux de radiation des personnes accompagnées par le service Action sociale généraliste et celles accompagnées par les CCAS : le taux de sortie suite à une reprise d'activité professionnelle est plus faible au niveau des CCAS qu'au niveau de l'ASG (37 % contre 51 %). Ce constat correspond à celui des bureaux Insertion qui observent une population en grande précarité et éloignée de l'emploi accompagnée par les CCAS (accompagnement des personnes seules).

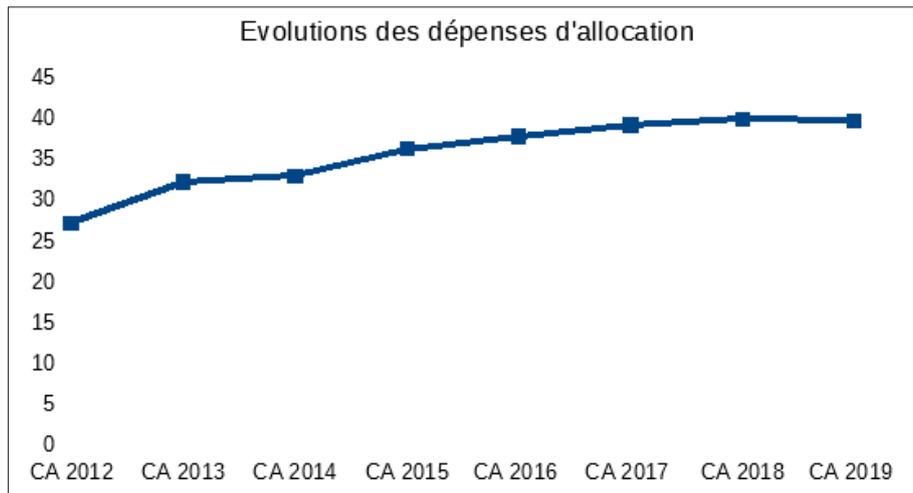
### Entrées dans le dispositif RSA :

44 % des nouveaux entrants sont des retours dans le dispositif RSA.

## 2. Évolution du financement de l'allocation

Évolution de l'allocation ( comptes administratif)

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses allocation (M€)	27,068	32,106	32,863	36,212	37,676	39,1	39,825	39,64
Recettes (compensation Etat) allocation (M€)	21,324	20,495	20,28	20,24	20,04	20,058	20,018	20,03
Reste à charge (M€)	5,744	9,611	12,583	15,972	17,636	19,06	19,807	19,61
Reste à charge (%)	0,21	0,299	0,39	0,449	0,47	0,489	0,499	0,49

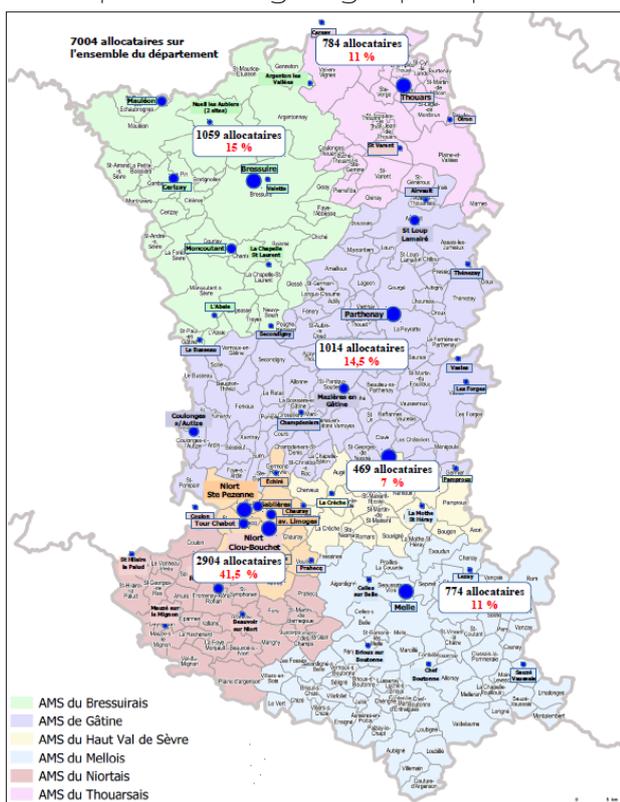


**Une évolution très forte jusqu'en 2015 :**

- du nombre d'allocataires RSA (4 610 en 2010 et près de 6 500 fin 2015),
- du montant annuel de l'allocation (24 M€ en 2010 et 36 M€ en 2015),
- et en parallèle une progression de la non compensation par l'État.

Une stabilité de 2016 à 2018 du nombre d'allocataires mais un volume annuel d'allocation qui progresse du fait de décisions nationales (revalorisations annuelles et nouvelles modalités de calcul de l'allocation à partir de 2017 = maintien de l'allocation RSA aux personnes reprenant une activité sur le trimestre de reprise). En 2019, la baisse globale du nombre d'allocataires entraîne une dépense d'allocation moins élevée que les années précédentes, le reste à charge diminue légèrement. En 2020, la crise sanitaire entraîne une forte augmentation de l'allocation.

**3. Répartition géographique**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les périmètres des antennes médico sociales dont font parties les bureaux Insertion sont identiques à ceux des EPCI.

Cette territorialisation a eu pour conséquence, une nouvelle répartition géographique des allocataires du RSA.

Le territoire du Bocage Bressuirais a été le plus impacté (+ 32 % d'allocataires entre 2018 et 2019), alors que le nombre total d'allocataires du département a diminué.

Les territoires de la Gâtine, du Haut Val de Sèvre et du Thouarsais ont enregistré des baisses (- 17 % d'allocataires entre 2018 et 2019 pour le premier et - 12 % et - 10 % pour les suivants).

Le territoire niortais concentre toujours le nombre le plus important d'allocataires soit 41,5 % des allocataires du département.

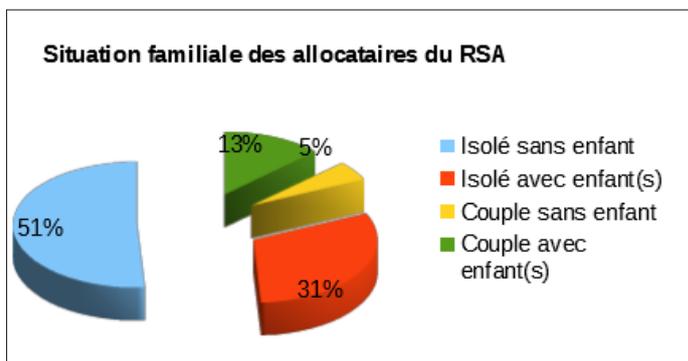
## 4. Caractéristiques des allocataires du RSA (source départementale – IODAS au 31/12/2019)

### Situation familiale

Au niveau de la composition familiale les personnes isolées représentent 82 % des foyers allocataires et les couples 18%.

Les personnes isolées sans enfant sont en majorité des hommes (67 %) alors que les personnes isolées avec des enfants à charge sont majoritairement des femmes (à 93 %).

Le RSA majoré concerne 925 allocataires en 2019 soit 15 % des allocataires du RSA (1 086 en 2018). Il s'agit à 93 % de femmes seules avec un ou plusieurs enfants à charge.

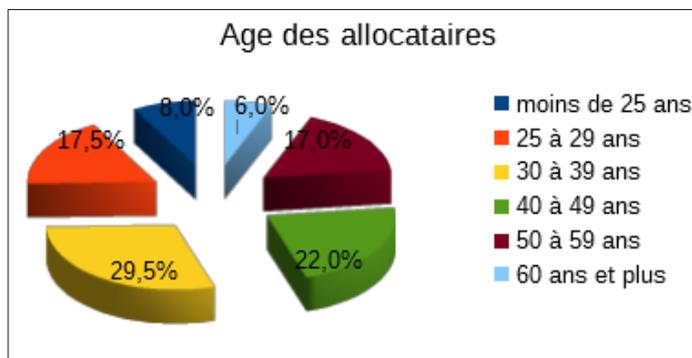


### Age des allocataires

55 % des allocataires ont moins de 40 ans et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 30/39 ans.

Les jeunes de moins de 25 ans représente 8 % des allocataires. Ceci est lié aux conditions d'attribution du RSA. Il s'agit principalement de jeunes seuls avec enfant.

Et la part des seniors (plus de 60 ans) représente 6 % des allocataires soit 2 points de plus qu'en 2013. Le vieillissement des allocataires du RSA est à mettre en relation avec l'allongement du départ à la retraite.

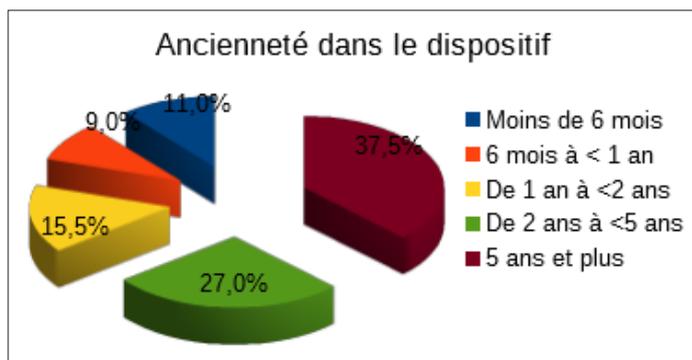


### Ancienneté dans le dispositif

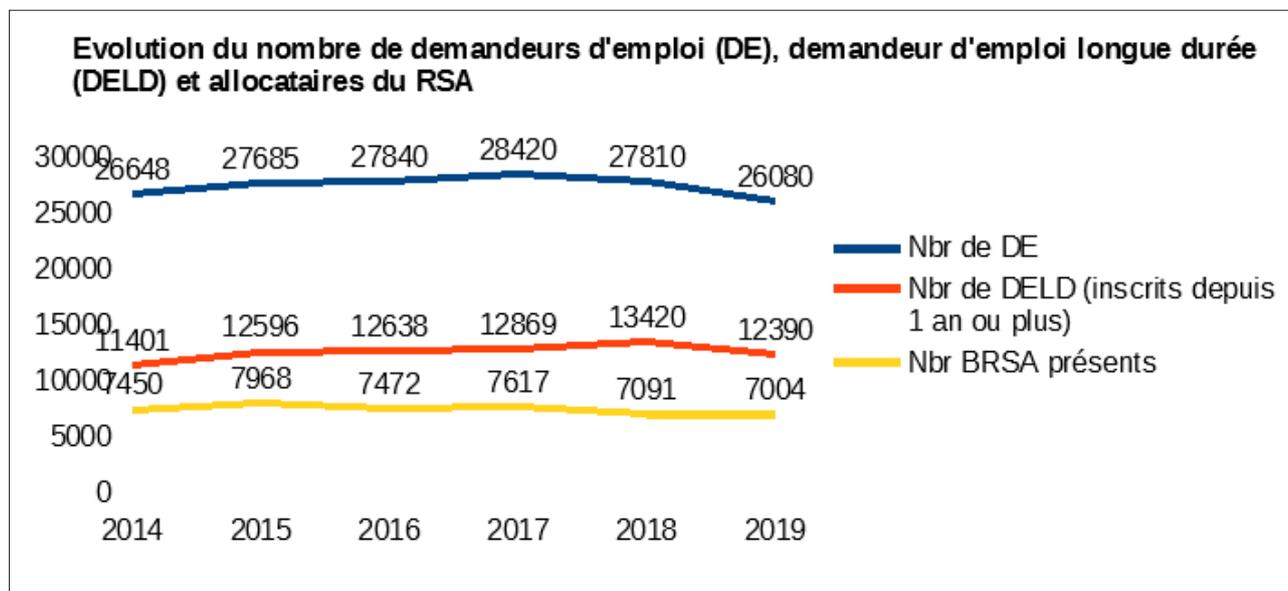
20 % des personnes soumises aux droits et devoirs sont au RSA depuis moins de 1 an (28 % en 2013) et 35,5 % depuis moins de 2 ans.

64,5 % ont une ancienneté dans le RSA depuis plus de 2 ans (54 % 2013) dont 37,5 % depuis 5 ans ou plus.

Sur une période de 6 ans, nous constatons, une augmentation importante de l'ancienneté des allocataires dans le dispositif RSA (+ 10 points entre 2013 et 2019).



## Demandeur d'emploi, allocataire du RSA (source pôle emploi)



En Deux-Sèvres, en 2019, **41 % des allocataires du RSA** étaient **inscrits à Pôle emploi** soit 2 852 personnes et 26 % étaient orientés vers Pôle Emploi comme référent unique.

Il y a plus d'inscrits que de personnes orientées vers Pôle Emploi comme référent unique, car les personnes suivies par un travailleur social sont aussi pour certaines engagées dans des démarches d'insertion socioprofessionnelles.

**Le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA** en Deux-Sèvres est en net repli en 2019; de près de - 6 % sur un an (-0,4 % en Nouvelle Aquitaine). Ce résultat est à mettre en parallèle avec la reprise économique qui bénéficie également aux allocataires du RSA.

Sur un an, les reprises d'emploi pour les BRSA ont représenté une augmentation de 12,5 %.

Les BRSA **représentent 10,8 % des demandeurs d'emploi** (12,8 % en moyenne régionale).

Les métiers les plus recherchés sont l'assistance auprès des enfants, le nettoyage des locaux, les services domestiques, le magasinage et préparation de commandes, la manutention manuelle d'assemblage, le tri ou emballage,...

### Profil des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA :

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA ont un niveau d'étude plus faible que l'ensemble des demandeurs d'emploi (40 % ont un niveau BAC ou plus pour 52 % pour la demande d'emploi globale) et sont moins mobiles géographiquement. 48,1 % se déclarent non mobiles ou à moins de 15 km ou 30 min contre 41,4 % pour la demande d'emploi globale.

21 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA exercent une activité réduite (en nombre d'heures travaillées ou sur des périodes courtes) en Nouvelle-Aquitaine (16 % au niveau national).

La mobilisation des acteurs, et particulièrement de Pôle Emploi, pour renforcer les mises en relation des bénéficiaires du RSA avec les entreprises, s'avère apporter des résultats même si cela ne se traduit pas toujours par la conclusion d'un Contrat Départemental d'Insertion en Entreprise (CDIE) mais, majoritairement, par une embauche "classique" sur des Contrats à Durée Déterminée (CDD) ou pour des missions intérimaires.

**SYNTHÈSE**

Baisse du nombre de demandeurs d'emploi, allocataires du RSA qui ont également bénéficié de la reprise économique. Des demandeurs d'emploi, moins qualifiés, moins mobiles que l'ensemble des demandeurs d'emploi mais qui exercent plus d'activités réduite qu'au niveau national.

## Travailleurs indépendants, allocataire du RSA (source service insertion du département)

714 travailleurs indépendants présents dans le dispositif en 2019. Ce qui représente 10% des allocataires du RSA (ou 9 % des allocataires payés).

31 % des Travailleurs Indépendants (TI) se situe sur le territoire niortais mais, rapporté au nombre total d'allocataires présents sur ce territoire, ils ne représentent que 8 % du public. C'est sur le Mellois (15 %), puis la Gâtine (14 %), que le plus de travailleurs indépendants rapporté au nombre d'allocataires sur ce territoire est observé.

Les travailleurs indépendants sont majoritairement des commerçants (34 %) et des artisans (30 %).

Les agriculteurs et assimilés ne représentent que 9 %.

68% sont des micro-entrepreneurs en 2019 (63 % en 2018).

Le partenariat avec les Chambres consulaires permet d'apporter un accompagnement économique adapté aux besoins de ces allocataires. Le travail d'information et de formation de ces chefs d'entreprises a été renforcé en lien avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat et avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) en 2019.

En outre, un appel à projet " Référent Unique Micro Entrepreneur " a été lancé en 2019. La Chambre de Métiers et de l'artisanat et la Chambre de Commerce et de l'industrie ont été retenues en juillet 2019.

## Évolution des publics

La reprise économique et les dispositifs d'insertion ont permis à la fois aux demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, les plus proche de l'emploi de sortir du dispositif RSA . Mais cela a aussi eu pour

effet de mettre en exergue les difficultés de ceux restés dans le dispositif soit :

### ▣ des personnes seules très éloignées de l'emploi

Ce n'est pas qu'un problème de qualification ou d'expérience professionnelle, mais également un déficit de compétences psychosociales qui rend impossible ou plus difficile l'intégration dans une organisation quelle qu'elle soit.

L'organisation mondiale de la santé décrit les compétences psychosociales : *"elles sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement."*

Par conséquent, le PDI doit évoluer pour prendre en compte également ces publics, ceux-là même qui ne sont plus recrutés par les chantiers d'insertion et les AI qui privilégient des salariés plus "productifs".

Cela nécessiterait d'inventer un nouveau cadre d'activité "professionnel" où les exigences, le volume d'heures de travail et la durée des "contrats" seraient adaptés. Ces activités pourraient être couplés avec des activités de remobilisation (sport, culture, image se soi) de manière à associer l'adaptation ou la réadaptation au travail à l'acquisition des compétences psychosociales. Ce pourrait être également le lieu où seraient abordés les problèmes de santé.

### ▣ Addiction, Précarité et Santé mentale

20 % des CER portent sur le soin (cette part augmente, plus l'ancienneté dans le RSA est grande). La consommation de substances psychoactives (alcool, drogue..) est présente dans les populations en situation de précarité et une partie de ces allocataires sont également **en grande souffrance psychologique** voire présente des pathologies psychiques.

Selon une étude de la DREES, la part des bénéficiaires du RSA qui présente une détresse psychologique est particulièrement élevée, 36 % versus 14 % dans le reste de la population. L'isolement familial, l'éloignement du marché du travail sont des facteurs qui accentuent cette détresse.

En outre, alors que les besoins de soins des allocataires RSA sont plus importants (Étude DREES), ils déclarent renoncer plus souvent à consulter un médecin ou à recevoir des soins dentaires pour des raisons financières.

Cette problématique de l'accès à la santé et aux soins au sens général est insuffisamment prise en compte au titre de l'insertion et devrait être développée comme une des priorités du prochain PDI et PTI.

### ▣ mais aussi des personnes seules avec enfant

De 2010 à 2014, les effectifs des allocataires du RSA majorés ont connu une forte augmentation liée principalement à des évolutions réglementaires. En 2019, ces derniers représentent 15 % des allocataires payés. Et parmi ces allocataires, les jeunes de moins de 25 ans représentent 26 % des familles monoparentales. Ce public rarement inscrit à Pôle Emploi est principalement orienté vers un accompagnement social.

Les freins à l'insertion sont à la fois liés à l'organisation familiale, à la garde d'enfant et à des freins psychologiques liés à la séparation mère/enfant. Les CER sont souvent sans projet professionnel avec pour objectif d'insertion de "s'occuper des enfants".

L'insertion professionnelle ou socioprofessionnelle des foyers monoparentaux est un enjeu qui nécessiterait notamment le développement de modes de garde atypique afin de travailler sur les projets professionnels sans attendre l'entrée de l'enfant à l'école mais aussi sur des projets de formation et de reprise d'emploi.

### ▣ des personnes de plus en plus âgées

La part des seniors (plus de 60 ans) représente en 2019, 6 % des allocataires soit 2 points de plus qu'en 2013. Le vieillissement des allocataires du RSA est à mettre en relation avec l'allongement du départ à la retraite. Et cette tendance va se poursuivre suite aux nouvelles directives de 2020 relatives aux règles d'accès à l'ASPA pour les personnes nées à partir de 1955 soit une demande à la retraite ou à l'ASPA au plus tôt à 65 voire 67 ans pour les personnes aptes au travail, au lieu de

62 ans, soit un rallongement de la durée dans le dispositif de 3 à 5 ans.

### ▣ et un nouveau public (communautés guyanaises, mahoraises... et réfugiés)

Sur la période 2014-2020, de nouvelles populations et difficultés à l'insertion sont apparues :

- de nouvelles cultures avec les communautés guyanaises, mahoraises plus présentes sur le département et dont l'insertion sociale professionnelle est complexe,
- et les populations étrangères pour lesquelles la barrière de la langue est un réel frein à l'insertion et les formations proposées insuffisantes.

## 5. L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

### Orientation

#### 1. Taux d'orientation

Au 31 décembre 2019, **91 % des allocataires avaient un référent** désigné par un bureau Insertion. Ce taux est excellent comparé au constat national qui mentionne "que 6 mois après leur demande 45 % des bénéficiaires ne sont pas orientés<sup>1</sup>".

Les 9 % de personnes "non-orientées" sont des allocataires :

- qui ont ouvert un droit récemment,
- qui ne perçoivent plus le RSA (changement de situation, déménagement...),
- qui ont repris un emploi et perçoivent de la prime d'activité,
- qui sont en attente d'un autre revenu (indemnisation Pôle Emploi, retraite...) et n'ont pas vocation à être orientés.

#### 2. Délais d'orientation

En 2019, selon les constats nationaux réalisés dans le cadre du Plan pauvreté, les délais d'orientations sont supérieurs à 3 mois (1,5 mois en Deux-Sèvres) entre le moment où une personne entre dans le RSA et la date de son premier rendez-vous d'orientation qui permettra de lui affecter un accompagnateur.

Le démarrage réel de l'accompagnement tarde encore de 2 mois de plus (entre 1 mois à 1,5 mois en Deux-Sèvres) avant d'être effectif.

L'enjeu du Plan pauvreté est d'accélérer l'orientation et le démarrage de l'accompagnement des allocataires du RSA, avec un objectif de 30 jours pour l'orientation et de 3 semaines pour l'accompagnement.

### 3. Information aux allocataires à l'entrée dans le dispositif RSA

Suite notamment à la dématérialisation des demandes RSA, les allocataires n'ont plus de rendez vous avec un conseiller de la CAF ou de la MSA (sauf demande expresse) pour les informer de leurs droits et devoirs liés au RSA.

Aussi, les 3 référents RSA du service Insertion sociale et professionnelle organisent et animent des réunions d'information auprès des allocataires, nouvellement entrés dans le dispositif RSA afin de les informer de leurs droits et de leurs devoirs.

En moyenne, 40 réunions sont organisées par an sur les territoires du Thouarsais, du Bressuirais, de la Gâtine et du Niortais et 24 % des allocataires invités sont présents.

Sur les territoires du Saint-Maixentais et du Mellois, des actions collectives en direction des nouveaux entrants sont réalisées respectivement par les travailleurs sociaux et le CIAS du Haut Val de Sèvre, et les travailleurs sociaux et le chef du bureau Insertion du Mellois.

La communication auprès des allocataires est à poursuivre voire à renforcer.

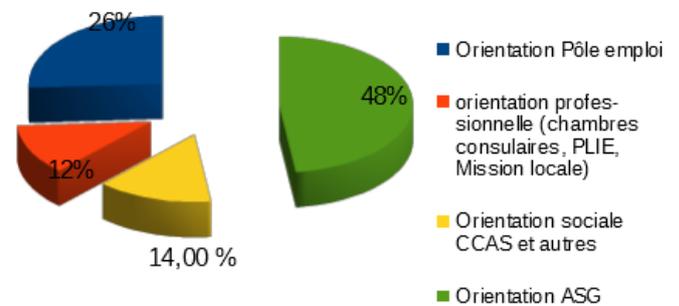
## L'accompagnement

Au cours de ce PDI (2014-2020), les orientations par les bureaux insertion ont évolué ainsi que le nombre et le type de référents uniques. Dans un 1er temps, les bureaux insertion orientaient tous les allocataires vers les travailleurs sociaux pour évaluer la situation et réorienter si nécessaire.

Puis, il a été décidé de diversifier les accompagnements pour être au plus près des besoins des allocataires et être plus réactif par rapport aux démarches d'emploi :

- ▢ Orientation directe vers Pôle Emploi pour les personnes inscrites et vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- ▢ et intervention de 3 nouveaux Référents Uniques (RU), des PLIE, des Chambres consulaires (pour les travailleurs indépendants) et des CCAS de Niort/CIAS de Thouars (pour les gens du voyage).

### Orientation des allocataires à l'entrée dans le dispositif RSA



Aujourd'hui, 38 % des allocataires sont **orientés vers un référent professionnel** (socio-professionnel ou économique pour les chambres consulaires) et **62 % vers un référent social**.

Cette prédominance des orientations vers un référent social s'explique par :

- ▢ Un taux de chômage assez faible de 5,6 % qui amène les demandeurs d'emploi en fin d'indemnisation et cumulant des difficultés sur le plan social et de la santé, à entrer dans le RSA et à être orientés vers un référent social.
- ▢ les réorientations (51 % de réorientations vers un référent social),
- ▢ Les caractéristiques du public pour lesquelles l'accompagnement professionnel proposé par Pôle Emploi n'est pas toujours adapté :
  - Les personnes isolées avec des enfants à charge. Ces allocataires qui entrent dans le dispositif RSA suite à une grossesse pour les moins de 25 ans, à une séparation ou à la perte d'un conjoint sont rarement inscrits à Pôle emploi et sont orientés dans un premier temps vers un accompagnement social.
  - Les allocataires de 55 ans et plus qui rencontrent souvent des difficultés de santé.

- Les gens du voyage ou les personnes sans domicile fixe qui effectuent des élections de domicile dans un CCAS.
- les personnes dont l'ancienneté dans le dispositif est supérieure ou égale à cinq ans.

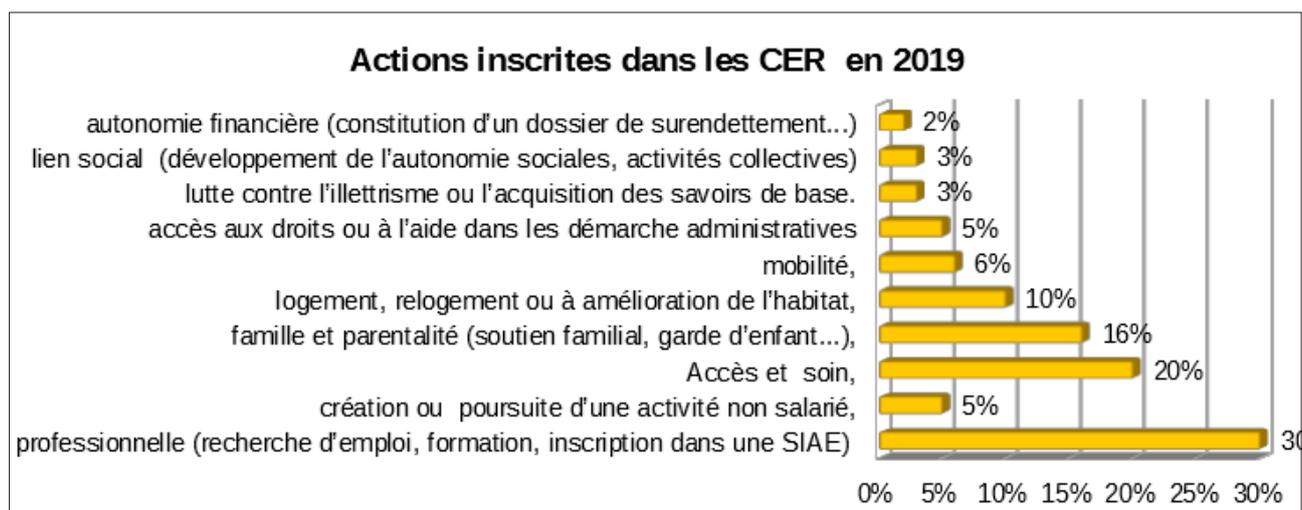
## 6. Le suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA par les bureaux Insertion (source service Insertion sociale et professionnelle du Département)

Les bureaux Insertion et le service en charge des "travailleurs non-salariés" ont étudié en 2019, **12 520 situations** de bénéficiaires du RSA (13 306 en 2018, 12 728 en 2017 et 11 146 en 2016).

Elles se décomposent en :

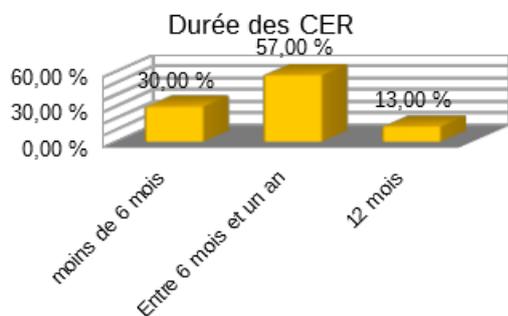
- **8 062 Contrats d'Engagements Réciproques (CER)** (8 330 en 2018)

Les personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme autre que Pôle Emploi doivent signer un CER.



20 % des CER comportent au moins une action relevant de la santé. Cette part augmente, plus l'ancienneté dans le RSA est grande. En effet, 81 % des allocataires dans le dispositif depuis plus de 2 ans, ont au moins une action dans le CER portant sur l'accès aux soins et cela concerne 57 % pour ceux depuis plus de 5 ans dans le dispositif. Ce qui montre l'importance de cette problématique dans le parcours d'insertion des allocataires.

Par ailleurs, même si les allocataires bénéficient d'un suivi social, 35 % des CER contiennent au moins une action d'insertion visant à s'inscrire dans un parcours de recherche d'emploi. Ce qui peut signifier que les allocataires même s'ils cumulent des difficultés, sont toujours dans une dynamique plus ou moins active d'insertion professionnelle.



Majoritairement les CER sont d'une durée comprise entre 6 mois et un an (57%).

70 % des CER de moins de 6 mois concernent des personnes âgées de moins de 40 ans. A contrario, les contrats longs (12 mois) sont conclus avec des personnes de plus de 50 ans (65 %) et qui ont une ancienneté dans le dispositif de plus de 5 ans (72 %).

- **661 réorientations** dont 45 % de réorientations professionnelles (40 % en 2018) et 51 % de réorientations sociales (54 % en 2018),

En 2019, nous constatons donc plus de réorientations professionnelles notamment vers pôle emploi (+5 points entre 2018 et 2019).

- **1 396 Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi** (PPAE) (1 631 en 2018),
- **2 401 procédures de sanction** pour « non-réalisation » ou « non-respect » du CER ou du PPAE.

(2 623 en 2018) et 42 % de ces sanctions ont entraîné une réduction du montant du RSA versé à l'allocataire.

Ces résultats sont à mettre en perspective avec le fait qu'au niveau national "1 allocataire sur 2 n'a pas signé de Contrat d'Engagement Réciproque". En Deux-Sèvres, notre organisation administrative nous assure que tous les allocataires orientés vers un référent autre que Pôle Emploi établissent un Contrat d'Engagement Réciproque. Le cas échéant, une procédure de sanction est engagée.

**Les relations entre les bureaux Insertion et Pôle Emploi** ne se limitent pas à l'orientation des allocataires du RSA. Il est demandé à l'allocataire de solliciter un entretien avec son conseiller dans le mois qui suit son orientation.

Les bureaux Insertion s'assurent de l'établissement du PPAE (Plan Personnalisé d'Accès à l'Emploi) et peuvent solliciter le conseiller pour proposer une

autre modalité d'accompagnement si elle apparaît plus adaptée.

Le suivi des obligations des demandeurs d'emploi pour les allocataires orientés vers Pôle Emploi entraîne également la mise en œuvre de procédures de sanctions (333 en 2019, 393 en 2018, 369 en 2017).

## 7. Les aides individuelles : Le Fonds d'aide à l'insertion

439 aides accordées en 2019 dont 92 % liées à la mobilité (frais de déplacement, caution véhicule, location véhicule, ...).

Les aides ont été sollicitées à :

- 40 % pour la reprise d'emploi,
- 35 % pour des démarches d'insertion professionnelles,
- 25 % pour la formation.

Objet de la demande de financement:

- 29 % pour des permis de conduire,
- 28 % pour des frais de déplacement,
- 22 % pour des réparations de véhicules, ...
- et moins de 1 % (soit 2 demandes) pour des gardes d'enfants.

**Taux de rejet** : près de 15 %

**Montant moyen d'une aide** : 311 €

**Montant total d'aides accordées** : 136 711,37 €

Les aides sont annulées lorsque l'allocataire ne renvoie pas les pièces nécessaires ou ne réalise pas l'action dans le temps imparti.

## 8. Les Contrôles, les indus, les fraudes et les remises de dette (chiffres arrêtés au 30/10/19)

### Contrôles

**2 049 contrôles spécifiques du RSA** réalisés par la CAF et 50 contrôles supplémentaires suite aux demandes des bureaux Insertion.

À ces contrôles réalisés par la CAF, se rajoute le travail des bureaux Insertion concernant l'étude des CER ou des PPAE et le respect des engagements des allocataires du RSA.

**2 401 procédures de sanction** pour "non-réalisation" ou "non-respect" du CER ou du PPAE ont été effectuées par les bureaux Insertion. Ce qui représentent 19 % de l'ensemble des situations étudiées par les bureaux Insertion et 42 % de ces procédures ont entraîné une réduction du montant du RSA versé à l'allocataire.

### Fraudes

Les fraudes représentent moins de **2 % des allocataires**.

**106 signalements de fraude en 2019** (107 en 2018) dont 43 ont été traités par le Département pour un montant de 138 846 € :

- 17 ont fait l'objet d'un avertissement,
- 26 ont fait l'objet d'une amende administrative,
- 3 dépôts de plainte conjointement avec la CAF.

Les autres dossiers (indus avec plusieurs allocations) ont fait l'objet de sanctions par la CAF.

### Indus

Montant total des indus : 1 973 000 € soit **5,6 % des prestations versées** (5,9 % en 2018).

Baisse du nombre d'indus lié à l'effet figé.

### Remises de dette

178 demandes :

- 135 remises totales
- 29 Remises partielles,
- 14 rejets soit 8 % des demandes

Montant total des remises de dettes : 170 990 €

## 9. Les Actions d'insertion

### Mises en œuvre par le Département

#### Les action d'insertion professionnelles

### Le Contrat départemental d'insertion en entreprise

Mis en œuvre fin 2017 – plus de 150 CDIE conclus entre fin 2017 et 2019.

Il s'agit principalement de CDD d'au moins 6 mois (79 %) et 21 % de CDI.

2/3 des personnes ayant été au terme des 6 mois du contrat sont restés dans l'entreprise ou ont rebondi vers une autre activité et sont sortis du RSA.

Les abandons en cours de CDIE se sont manifestés surtout dans les secteurs de la restauration, du bâtiment ou encore de la grande distribution. Ce sont des activités qui connaissent indépendamment de ce dispositif un important turn over au niveau des salariés.

Ils sont liés également à des problèmes de garde d'enfant, de mobilité ou de santé.

Depuis 2019, un ralentissement des contrats aidés est constaté. Avec un taux de chômage bas, le profil des allocataires du RSA est beaucoup plus éloigné de l'emploi malgré les besoins en personnel des entreprises.

Ceci nécessite de travailler en amont des recrutements sur le volet formation et sur les freins à l'emploi pour permettre des montées en compétences des personnes et faciliter l'intermédiation entre employeurs et bénéficiaires du RSA.

## L'intervention sur l'offre et la demande et médiation active auprès des entreprises

2<sup>e</sup> semestre 2020, mise en place par le Département d'une action départementale d'intermédiation entre employeurs et BRSA (développée dans l'axe 3 : Favoriser l'accès à l'emploi).

### Le Chantier départemental d'insertion (deux sites à Chizé et au Cébron)

Le chantier d'insertion est une étape du parcours d'insertion des allocataires du RSA.

32 salariés en insertion ont travaillé sur le chantier en 2019 (dont 25 % de femmes) soit 12,69 ETP sur 13 ETP conventionnés.

56 % étaient allocataires du RSA et 22 % avaient une reconnaissance de travailleur handicapé.

Les actions mises en œuvre par le chantier pour lever les freins à l'emploi ont porté majoritairement sur la santé et la mobilité (location de scooter, aide pour réparation de voiture, recherche de financement pour achat de véhicule, accompagnement à la récupération du permis...). Le chantier a permis à 5 salariés de faire une demande de reconnaissance du handicap ou d'AAH.

16 sorties dont 50 % sur l'emploi en 2019.

### Les Clauses d'insertion

La commande publique est un levier non négligeable de l'insertion professionnelle.

5 facilitateurs interviennent sur le territoire. L'objectif est d'optimiser l'action publique, en faisant le lien entre la commande publique, l'emploi et la lutte contre les exclusions.

Au sein du Département, tous les marchés sont pensés aujourd'hui avec l'intégration de clauses sociales.

En 2019, 91 125 heures de travail consécutives aux clauses soit 56,7 ETP ou 334 personnes concernées.

**Les allocataires RSA ont réalisé 28 865 heures soit 32 % des heures de travail. Ce qui représente 18 ETP.**

## Les actions d'insertion sociale

### L'écoute psychologique

20 % des CER comportent au moins une action de soin et l'écoute psychologique est une action d'insertion qui répond en partie aux besoins des allocataires du RSA.

3 psychologues au sein du service Insertion sociale et professionnelle interviennent dans ce cadre.

En 2019, **542 allocataires du RSA** ont bénéficié de l'intervention d'une psychologue "insertion" du Département dans le cadre de leur démarche d'insertion. Ce qui représente **8 % des allocataires** présents dans le dispositif.

Entre 10 à 13 % des personnes ont été réorientées vers des structures de soin ou vers une reconnaissance de leur souffrance par une demande de RQTH ou d'AAH.

Près de 40 % de la demande se concentre sur le territoire niortais et près de 40 % des personnes reçues sont en grande souffrance psychologique voire des personnes présentant des pathologies psychiques ; elles sont globalement éloignées de l'emploi.

## La participation des usagers à la politique insertion

Les 3 référentes RSA au sein du service Insertion sociale et professionnelle ont pour mission notamment de recueillir la parole des allocataires du RSA concernant les dispositifs d'insertion.

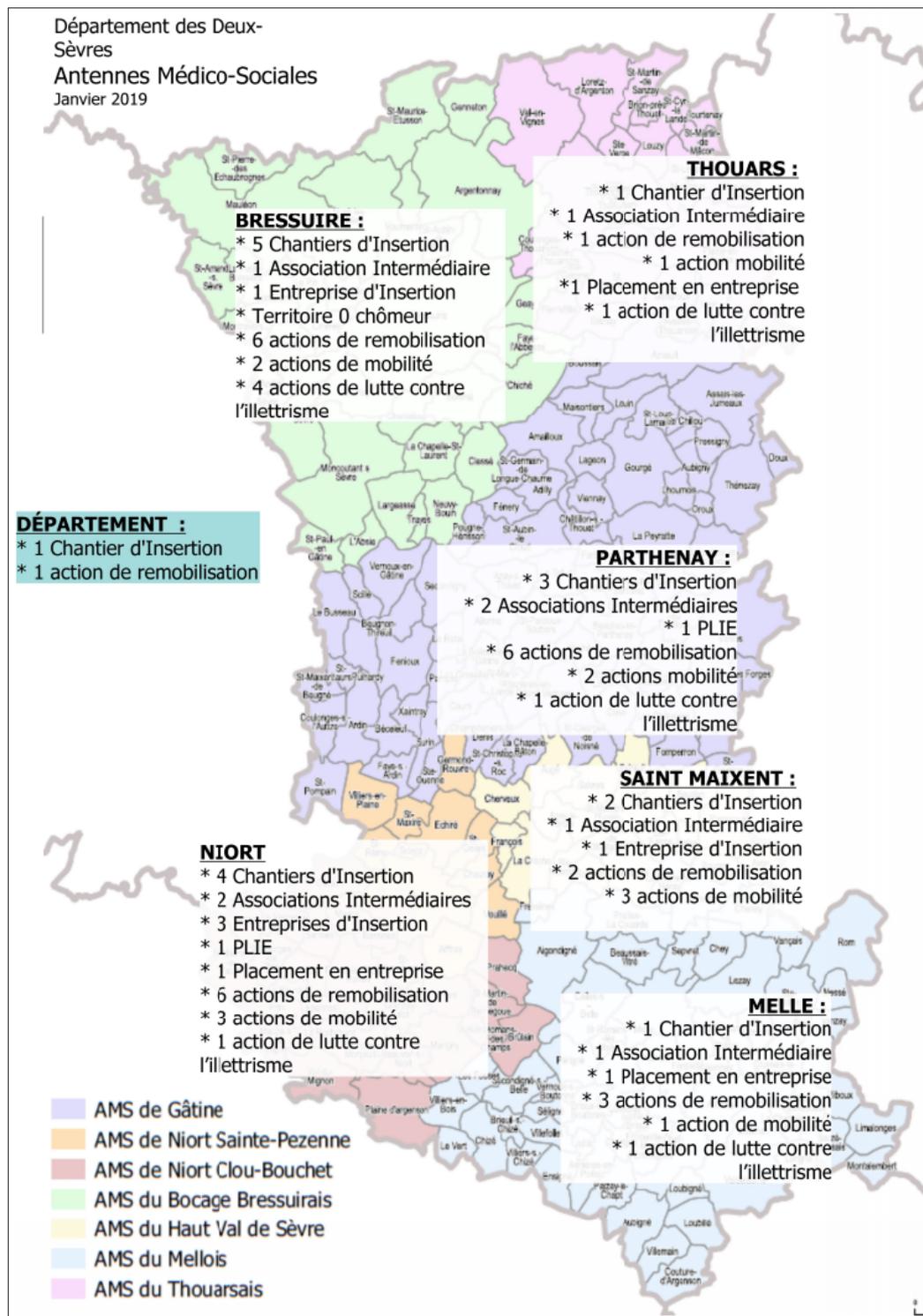
Aussi, elles mènent deux types d'actions, les informations collectives à l'entrée dans le dispositif RSA et l'évaluation des actions d'insertion.

En 2019, deux chantiers d'insertion (AIPEMP et la Faïencerie de Rigné) ont été évalués par les usagers. Les retours et les axes d'amélioration ont été restitués aux usagers et aux associations.

Il s'agit plus d'une évaluation qualitative de l'activité, de l'accompagnement et de ce que leur apporte ce type d'action ("de la confiance en soi, cela génère du bien être, une reprise de contact avec le monde extérieur, de recréer du lien social, de remettre un pied à l'étrier, d'acquérir des compétences, la découverte et la fierté de la valeur travail...").

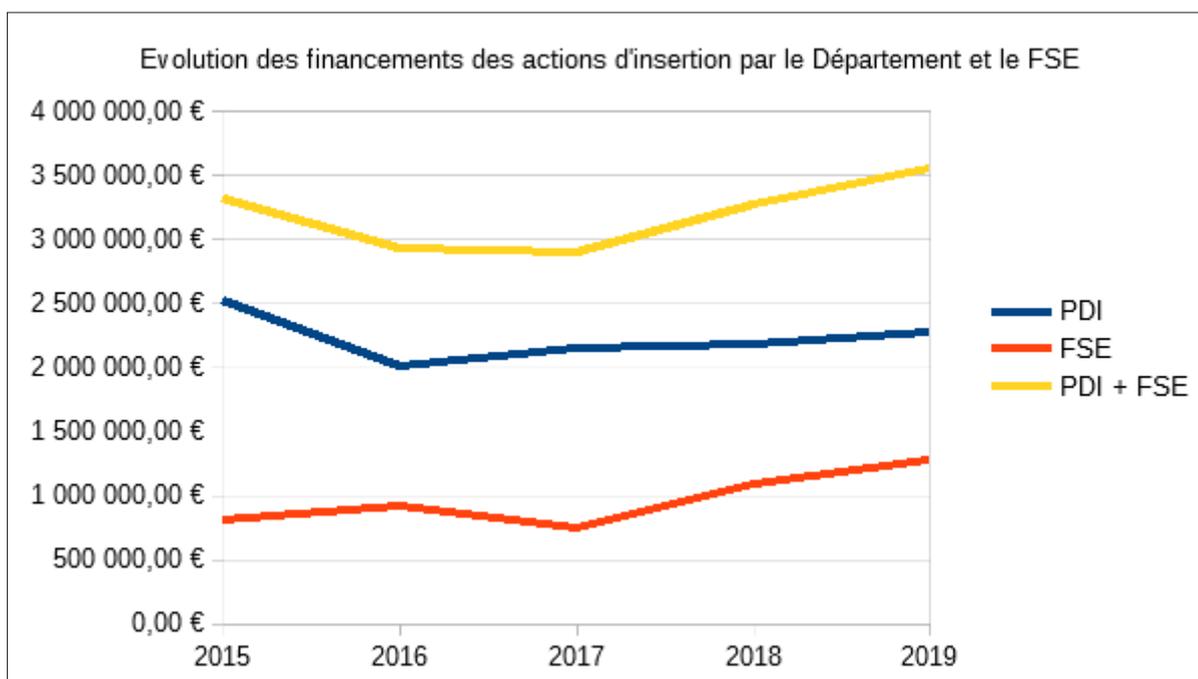
Toutefois, les référentes RSA ont pu repérer des parcours de vie très chaotiques pour lesquels la reconstruction sociale semble avant tout la priorité, afin de pouvoir ensuite envisager une réelle insertion professionnelle.

### Soutenues par le Département :



### ▣ Dépenses liées aux actions d'insertion (comptes administratifs)

PDI (compte administratif)	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
Accompagnement des allocataires	700 000 €	551 000 €	515 000 €	504 904 €	527 208 €	571 000 €
Insertion professionnelle	1 281 000 €	1 173 000 €	1 220 000 €	1 208 000 €	1 238 000 €	1 377 000 €
Action retour à l'emploi (FAI et action mobilité)	215 000 €	172 313 €	175 263 €	262 000 €	276 000 €	300 000 €
Action remobilisation sociale et lutte contre l'illettrisme	323 000 €	289 324 €	240 781 €	207 000 €	233 000 €	236 000 €
<b>PDI total</b>	<b>2 519 000 €</b>	<b>2 013 324 €</b>	<b>2 151 044 €</b>	<b>2 181 904 €</b>	<b>2 274 208 €</b>	<b>2 484 000 €</b>
<b>FSE</b>	<b>799 000 €</b>	<b>917 000 €</b>	<b>746 000 €</b>	<b>1 088 000 €</b>	<b>1 272 000 €</b>	<b>1 499 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 318 000 €</b>	<b>2 930 324 €</b>	<b>2 897 044 €</b>	<b>3 269 904 €</b>	<b>3 546 208 €</b>	<b>3 983 000 €</b>



### ▣ L'effet levier du FSE

Le Département gère des subventions globales du FSE depuis 2007. En 2014, l'État a invité les Départements qui disposaient d'un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) à se positionner pour élargir le périmètre de leur subvention globale à la gestion de l'ensemble des crédits FSE de leur territoire. L'objectif était d'y intégrer les enveloppes de FSE jusqu'alors dévolues aux PLIE.

En qualité de chef de file de l'insertion, le Département a souhaité s'inscrire dans la politique sociale européenne en devenant acteur du Fond Social Européen. Il a ainsi obtenu la gestion de la subvention globale de l'axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du FSE sur la période 2014-2020.

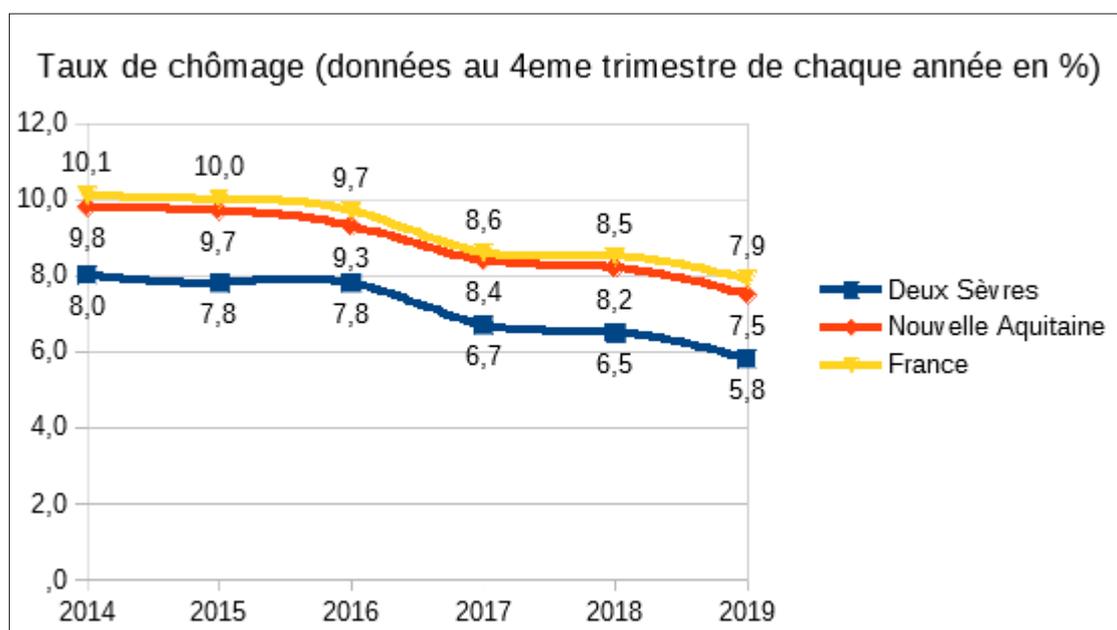
Le FSE a ainsi permis de cofinancer de nombreuses actions en matière d'insertion professionnelle et socioprofessionnelle.

En effet, le Département vise depuis de nombreuses années l'accompagnement des personnes les plus

éloignées du marché du travail vers l'emploi durable, en mobilisant le savoir-faire des acteurs de l'insertion professionnelle et en tenant compte de la réalité territoriale. En sollicitant la participation de l'Europe à cet objectif, le Département s'assure de la mobilisation de tous les moyens afin de soutenir l'insertion professionnelle en Deux-Sèvres.

En outre, ce levier financier a permis de maintenir voire de développer les actions d'insertion alors que sur la même période le Département devait faire face à une augmentation incessante des dépenses de l'allocation (49 % de reste à charge pour le Département en 2019 contre 39 % en 2014 et 21 % en 2012).

## L'emploi en Deux-Sèvres (sources Insee et Pôle Emploi)



Le taux de chômage n'a cessé de diminuer depuis 2014 dans les Deux-Sèvres (tendance également observée en région Nouvelle-Aquitaine et en France). Toutefois, ce dernier a toujours été inférieur à la moyenne régionale et nationale. C'est un des taux les plus bas de la Nouvelle-Aquitaine.

En 2019, il a atteint son plus bas niveau d'avant la crise économique de 2008 (5,8 % en 2007). Le territoire des Deux-Sèvres est proche du plein emploi. Au point que les entreprises deux-sévrienne peinent à recruter. En effet, la proportion de projets de recrutement jugés difficiles à pourvoir par les employeurs progresse depuis 2017. 52 % des entreprises en Nouvelle Aquitaine prévoient des difficultés de recrutement en 2019.

Toutefois, cette embellie n'a pas bénéficié à tous les demandeurs d'emploi.

En effet, malgré la baisse de la demande d'emploi, la proportion de chômeurs de longue durée a progressé (+ 5 points entre 2014 et 2019) ainsi que l'activité temporaire (+ 8 points en 5 ans). Cette transformation du marché du travail résulte de l'essor des contrats courts et des contrats à temps partiel.

L'activité réduite se développe et les allers-retours se multiplient entre périodes de chômage et de travail

(45 % de demandeurs d'emploi en activité réduite en 2019 en Nouvelle Aquitaine contre 25 % en 1996. Et 87 % des embauches (hors intérim) sont des CDD (68 % de moins d'un mois) en 2018.). Ce phénomène accroît les risques de précarisation.

En 20 ans, le département des Deux-Sèvres est celui dont le recours à l'activité réduite a connu le bond le plus flagrant. Ceci s'expliquerait en partie par le poids de l'intérim dans l'industrie.

En 2019, la part des recrutements en intérim en Deux-Sèvres est de 56,3 % contre 46,4 % en Nouvelle-Aquitaine. Les recrutements hors intérim se sont fait majoritairement dans les secteurs du service (75 % des recrutements), du commerce (10,2 %) et de l'agriculture (9,2 %). L'industrie ne représente que 5,7 %.

### **Des demandeurs d'emploi de plus en plus âgés :**

À partir de 2010, la proportion de seniors a dépassé celle des jeunes inscrits à Pôle Emploi dans la région. Une tendance directement liée au recul de l'âge de départ à la retraite. Jusqu'en 2009, les plus de 57 ans qui se retrouvaient au chômage étaient dispensés de recherche d'emploi. Un dispositif progressivement aboli entre 2009 et 2012. Au final, l'âge moyen des demandeurs d'emploi a augmenté de cinq ans en vingt ans.

Le retour à l'emploi a également été plus difficile pour les demandeurs d'emploi non qualifiés. Ils sont sous représentés dans les reprises d'emploi. L'augmentation générale de la qualification des emplois occupés explique les plus fortes difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi non qualifiés pour retrouver un emploi.

Le risque d'éloignement du marché du travail augmente, en effet, avec la durée d'inscription au chômage. Après 8 mois d'inscription, la probabilité de retrouver un emploi décroît significativement.

## ANNEXE 2 : Répartition par territoire des actions d'insertion sociale et professionnelle du PDI 2014-2020

## Les actions d'insertion du Niortais

Porteurs de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Activités principales	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle action
<b>Insertion par l'activité économique</b>						
ATVE	Niort	Chantier d'insertion	Activité support : réparation de véhicules	X		
MIPE	Niort	Chantier d'insertion	Activités support : bâtiment/second œuvre	X		
AIPEMP	Mauzé sur le Mignon	Chantier d'insertion	Activités support : entretien espaces, verts, bûcheronnage, maraîchage, restauration du milieu naturel du Marais Poitevin	X		
La Colline	Niort	Chantier d'insertion	Activités support : entretien, maintenance des lieux d'hébergement, entretien des espaces verts, reconditionnement des palettes en bois	X		
AIN	Niort	Association intermédiaire	Mises à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises	X		
IPSO 2	Niort	Association intermédiaire	Mises à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises	X		
EIVE	Niort	Entreprise d'insertion	Activités support : aménagements paysagers, espaces verts	X		
TRIO	Niort	Entreprise d'insertion	Activités support : tri, recyclage, vente de vêtements	X		
Le Square	Niort	Entreprise d'insertion	Activité support : restauration	x	2020	
<b>Vie sociale</b>						
Porteurs de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle action
Vent d'Ouest	Niort	Jardin solidaire	Recréer du lien social par le biais de plusieurs ateliers collectifs : jardin partagé, santé, temps forts, sorties à thèmes	X		
AVEC	Niort	Couleur Café	Proposer aux habitants du quartier un lieu d'accueil multi-services autour d'une laverie ; animations thématiques (repas à thèmes, atelier numérique, atelier cuisine, fête de quartier,...)	X		
Centre social et culturel du Marais	Coulon	Ateliers de remobilisation	Recréer du lien social par le biais de plusieurs ateliers collectifs : ateliers numériques, connaissance des administrations	X		
CSC du Pays Mauzéen	Mauzé sur le Mignon	Ateliers de remobilisation	Mette en place des actions d'insertion sociale afin de rompre l'isolement, favoriser l'expression au travers d'ateliers : cuisine, communication bienveillante, accès aux droits, socio-esthétique	X		
CSC Centre ville	Niort	Ateliers de remobilisation	Créer du lien social, favoriser le mieux-être et la confiance en soi par le biais des ateliers socio-esthétique et cuisine	X		
CSC de Part et d'Autre	Niort	Ateliers de remobilisation	Recréer du lien social par le biais de plusieurs ateliers collectifs : préparation aux vacances	x	2018	
CSC du Parc	Niort	Ateliers de remobilisation	Recréer du lien social par le biais de plusieurs ateliers collectifs : cuisine, lien parents/enfants, estime de soi	X		
Secours Populaire français	Niort	Epicierie sociale	A partir d'un besoin alimentaire, amener les personnes à entrer dans une démarche collective afin d'améliorer leur quotidien par la mise en place d'ateliers collectifs autour de la vie quotidienne, cuisine, consommation	x	2016	
CCAS de Niort	Niort	Equipe mobile de veille sociale	Financement de postes de médiateurs chargés d'aller à la rencontre des personnes marginalisées vivant dans la rue	x	2015	



<b>Les actions d'insertion du Niortais 2014-2020</b>						
<b>Lutte contre l'illettrisme</b>						
CORAPLIS	Niort	Lutte contre l'illettrisme	coordination des associations de lutte contre l'illettrisme du Niortais	X		
<b>Mobilité</b>						
AIVE	Niort	Plateforme mobilité	Location de scooters et de voitures, conseil mobilité	X		
AIVE	Niort	Auto-école solidaire	Partenariat avec une auto-école afin de permettre un apprentissage du code de la route et de la conduite adapté au public			2 018
<b>Autres actions</b>						
ACTIF	Niort	ASPIR	Accompagnement socioprofessionnel	X		
ASFODEP	Niort	Référents de parcours PLIE	Accompagnement vers l'emploi ou la formation	X		
CSC Pays Mauzéen	Mauzé sur le Mignon	Référents de parcours PLIE	Accompagnement vers l'emploi ou la formation	X		
CSC du Marais	Coulon	Référents de parcours PLIE	Accompagnement vers l'emploi ou la formation	X		
MIPE	Niort	Référents de parcours PLIE	Accompagnement vers l'emploi ou la formation	X		
AIN	Niort	Référents de parcours PLIE	Accompagnement vers l'emploi ou la formation	X		
Ecole de la 2 <sup>e</sup> chance	Niort	Organisme de formation	Offrir une réponse aux jeunes sans qualification et en rupture avec le système scolaire en complément de ce que peut proposer la région Poitou-Charentes à travers de « l'engagement 1ère chance » et du service public régional de formation – SPRF. Il s'agit de développer l'accès aux savoirs de bases et permettre le retour à l'emploi des jeunes adultes peu ou pas qualifiés, en investissant dans les outils et moyens pédagogiques			2 015
MIPE	Niort	Action de prospection	Chargé de relation entreprises/prospection des offres d'emploi			2 017
MIPE/ACTIF	Niort	Mise en œuvre de la méthode IOD	Chargé de relation entreprises/prospection des offres d'emploi			2 020

## Les actions d'insertion de Gâtine 2014-2020

Porteur de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Activités principales	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle Action
<b>Insertion par l'activité économique</b>						
CSC du Pays Ménigoutais	Les Forges/Vasles	Chantier d'insertion	Activité support : maraîchage	X		
Restaurants du Cœur	Secondigny	Chantier d'insertion	Les jardins du cœur : maraîchage	X		
CIAS de Parthenay Gâtine	Parthenay	Chantier d'insertion	Activité support : Réhabilitation de mobiliers et d'objets récupérés, réalisation et vente de mobiliers en bois de palettes récupérées	X		
CCAS de Moncoutant	Moncoutant	Chantier d'insertion	Activité support : entretien forestier	X	Transféré sur le territoire du Bressuirais en 2019	
AICM	Mazières en Gâtine	Association intermédiaire	Mises à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises	X		
AIR	Parthenay	Association intermédiaire	Mises à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises	X		
<b>Vie sociale</b>						
CCAS	Parthenay	Troc services	Ateliers de remobilisation : Recréer du lien social par le biais de plusieurs ateliers collectifs (Forme plus, Les gourmands, Découverte et création, Noël pour tous, socio-esthétique, Prévention budget et surendettement)	X		
CSC Val d'Egray	Champdeniers	Ateliers de remobilisation	Atelier numérique	X		
AICM	Mazières en Gâtine	Ateliers de remobilisation	Créer du lien social, favoriser le mieux-être et la confiance en soi par le biais des ateliers socio-esthétique et coiffure	X		
CSC d'Airvault	Airvault	Les ateliers de l'avenir	Développer du lien social afin d'éviter l'isolement par le biais d'ateliers collectifs : cuisine, informatique, jardin, consommation	X		
CSC Châtillon sur Thouet	Châtillon sur Thouet	Ateliers de remobilisation	Développer du lien social afin d'éviter l'isolement par le biais d'ateliers collectifs (lien parents/enfants)			2 019
CSC du Pays Ménigoutais	Ménigoute	Epicierie sociale	A partir d'un besoin alimentaire, amener les personnes à entrer dans une démarche collective afin d'améliorer leur quotidien par la mise en place d'ateliers collectifs autour de la vie quotidienne, cuisine, consommation	X		
<b>Lutte contre l'illettrisme</b>						
Assoc. Communiquer, Lire, Ecrire (CLE)	Parthenay	Lutte contre l'illettrisme	Apprentissage des savoirs de base	X		
<b>Mobilité</b>						
Assoc. Un toit en Gâtine	Parthenay	Parcs cyclos	Location de scooters	X		
CLE	Parthenay	Modules collectifs	Apprentissage du code de la route en faveur des bénéficiaires du RSA		2 015	
Maison de l'emploi et des entreprises	Parthenay	Plateforme mobilité	mis en place d'une plateforme de co-voiturage, conseil mobilité, bourses au permis, animation locale	X		
<b>Autres actions</b>						
Pays de Gâtine (PETR)	Parthenay	Référents de parcours PLIE	Accompagnement vers l'emploi ou la formation	X		
Chambre de Métiers et de l'artisanat	Parthenay	Référents de parcours PLIE	Accompagnement vers l'emploi ou la formation	X		
AICM	Parthenay	ASPIR	Accompagnement socioprofessionnel	X		

## Les actions d'insertion du Mellois 2014-2020

Porteur de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Activités principales	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle action
<b>Insertion par l'activité économique</b>						
AIPM	Melle	Chantier d'insertion	Activités support : restauration du petit patrimoine, espaces verts	X		
AI Pays Mellois	Melle	Association intermédiaire	Mises à disposition auprès d'entreprises, de particuliers, d'associations ou de collectivités	X		
<b>Porteur de l'action</b>						
Porteur de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle action
<b>Vie sociale</b>						
Epicierie sociale en Pays Mellois "le Relais"	Melle	Epicierie sociale	A partir d'un besoin alimentaire, amener les personnes à entrer dans une démarche collective afin d'améliorer leur quotidien par la mise en place d'ateliers collectifs autour de la consommation, l'informatique, la santé, la gestion budgétaire, la vie quotidienne, l'alimentation... et l'organisation d'animations socio-éducatives sur tous les cantons.	X		
AIPM	Melle	Ateliers de remobilisation	Créer du lien social, favoriser le mieux-être et la confiance en soi par le biais d'un atelier socio-esthétique			2 019
Beta Pi	Melle	Ateliers de remobilisation	Ateliers numériques, utilisation d'outils numériques comme support au développement des micro-entreprises			2 019
<b>Lutte contre l'illettrisme</b>						
Mot à Mot	Melle	Lutte contre l'illettrisme	Apprentissage des savoirs de base	X		
<b>Mobilité</b>						
Association Toit etc...	Melle	Parc Cyclo	Location de scooters	X		
<b>Autres actions</b>						
CBE du Mellois	Melle	ASPIR	Accompagnement socioprofessionnel	X		
CBE du Mellois	Melle	Recruter autrement/ Mise en œuvre de la méthode IOD	Chargé de relation entreprise, prospection des offres d'emploi			2 014

## Les actions d'insertion du Haut Val de Sèvre 2014-2020

Porteur de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Activités principales	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle action
<b>Insertion par l'activité économique</b>						
AISM	Saint Maixent l'Ecole	Chantier d'insertion	Activité support : restauration de petit patrimoine, entretien des espaces verts	X		
Association Aide en Créchois	La Crèche	Chantier d'insertion	Jardin du "Coteau de Beloux". Activité support : maraîchage	X		
ENVIE 2E	Azay-le-Brûlé	Entreprise d'insertion	Activité support : recyclage des déchets électriques et électroniques)	X		
AISM	Saint Maixent l'Ecole	Association intermédiaire	Mises à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises	X		
<b>Objectifs poursuivis</b>						
Porteur de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle action
<b>Vie sociale</b>						
AISM	Saint Maixent l'Ecole	Ateliers de remobilisation	Créer du lien social, favoriser le mieux-être et la confiance en soi par le biais d'un atelier socio-esthétique			2 019
Vacances et Familles	Saint Maixent l'Ecole	Ateliers de remobilisation	Accompagner les familles ou personnes seules dans l'élaboration et la réalisation d'un projet de vacances afin de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et contribuer à l'intégration dans la vie locale	X		
<b>Lutte contre l'illettrisme</b>						
Mot à Mot	Melle	Lutte contre l'illettrisme	Apprentissage des savoirs de base	X		
<b>Mobilité</b>						
AIVE	Saint Maixent l'Ecole	Parc cyclos	Location de scooters / gestion par l'AISM	X		
Les Amis du Cambouis	Saint Maixent l'Ecole	Garage solidaire	Permettre aux personnes en difficulté de réparer leurs véhicules à moindre frais ou en auto-réparation			2018
CIAS du Haut Val de Sèvre	Saint Maixent l'Ecole	Conseil mobilité	Accompagnement et conseil individuel, mise en place d'ateliers collectifs, animation territoriale en lien avec les acteurs du territoire Haut Val de Sèvre			2 019
<b>Autres actions</b>						
Amélioration Gestion des compétences (AGC)	Saint Maixent l'Ecole	ASPIR	Accompagnement socioprofessionnel	X		
AISM	Saint Maixent l'Ecole	VITALE (Valoriser l'Insertion dans les Territoires par la coopération d'Acteurs Locaux au service de l'Emploi)	Faire accéder à l'emploi les allocataires du rSa, le plus rapidement possible par un accompagnement individuel et collectif Faciliter l'intégration durable les allocataires du rSa dans l'entreprise par un accompagnement dans l'emploi Valoriser les compétences des allocataires peu qualifiés possédant des compétences vérifiées Accompagner les TPE dans leurs process de recrutement		2018	2 017

Les actions d'insertion du Bressiais 2014-2020

Porteur de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Activités principales	Renouvellement	Année de l'action	Nouvelle action
<b>Insertion par l'activité économique</b>						
Assoc. Les Charbonniers de Pailhès	Centzy	Changement d'insertion	Activités support : aménagement paysager, entretien des espaces verts, entretien des parcelles de vignes	X		
Mairie de Huelles	Huelles/Andres	Changement d'insertion	Activités support : Aménagement, entretien des espaces verts de commune	X		
Emmaüs Pailhès	Le RN	Changement d'insertion	Activités support : tri vêtements	X		
CCAG de Bressuire	Bressuire	Changement d'insertion	Activités support : Aménagement, entretien des espaces verts de commune	X		
CCAG de Montcontour	Montcontour	Changement d'insertion	Activités support : entretien forestier	X		
Assoc. Végétal du Poitou	Le RN	Entreprise d'insertion	Recyclage de déchets en pot, entretien espaces verts, potager, réparation téléphones et imprimantes	X		
Bressuire (CSC B) \ Bressuire d'insertion aux chômeurs du Poitou	Bressuire	Association infirmière	Mise à disposition sur des parcelles, d'associations de collectivités ou d'entreprises	X		
<b>Objectifs sociaux</b>						
CCAG de Bressuire	Bressuire	ateliers de remobilisation	Ateliers de remobilisation : Parcours du bien social par le biais de ateliers ateliers collectifs (thématiques santé, bien-être, sport, etc.) à destination de ses capacités	X	2018	2020
CSC Bressuire	Bressuire	ateliers de remobilisation	Ateliers ateliers (thématiques : cuisine, mobilité, culture...)	X		
CSC du Pays Maronnais	Maréon	Groupes d'échanges	Développer un bien social afin d'établir l'insertion par le biais de ateliers ateliers collectifs : cuisine, thérapie aux personnes, thématiques connaissances administratives...	X	2020	
CSC Huelles/Andres	Huelles/Andres	ateliers de remobilisation	Développer un bien social afin d'établir l'insertion par le biais de ateliers ateliers collectifs : cuisine, thérapie...	X	2018	
Groupement des Familiales rurales de l'Anjouanais	Andrennes	Entreprises	Ateliers ateliers contre l'isolement des femmes en milieu rural	X		
CSC du Centzy	Centzy	Équipe sociale	A partir d'un besoin identifié, amener les personnes à entreprendre dans une démarche collective afin d'améliorer leur situation par le biais de ateliers ateliers collectifs	X		
<b>Lutte contre l'illettrisme</b>						
CSC Huelles/Andres	Huelles/Andres	lutte contre l'illettrisme	Apprentissage des savoirs de base	X		
CSC Bressuire	Bressuire	lutte contre l'illettrisme	Apprentissage des savoirs de base	X	2016	2019
CSC Maréon	Maréon	lutte contre l'illettrisme	Apprentissage des savoirs de base	X		
CSC du Centzy	Centzy	lutte contre l'illettrisme	Apprentissage des savoirs de base	X		
<b>Mobilité</b>						
Association des 4 CSC du Poitou	Bressuire	Parcs cyclables	Création de 3 "vélos à mobilité"	X	2016	
Maison de l'emploi du Poitou Bressuais	Bressuire	Partenariat mobilité	conseil mobilité, location de vélos		2019	
<b>Autres actions</b>						
Maison de l'emploi du Poitou Bressuais	Bressuire	APAR	Accompagnement socio-économique	X		
Centre de métiers et de l'artisanat	Bressuire	VTTE (Voyageur Travailleur Territoire) \ coopération d'acteurs locaux au service de l'emploi	Apprentissage des compétences métiers, accompagnement des personnes en difficulté, mise à disposition des personnes en difficulté, accompagnement des personnes en difficulté, mise à disposition des personnes en difficulté, mise à disposition des personnes en difficulté		2018	2017

## Annexe 7 : Les actions d'insertion du Thouarsais 2014-2020

Porteur de l'action	Lieu	Intitulé de l'action	Activités principales	Renouvellement	Arrêt de l'action	Nouvelle action
<b>Insertion par l'activité économique</b>						
CIAS du Thouarsais	Rigné + Thouars	Chantier d'insertion	Activités support : espaces verts, maçonnerie, faiencerie	X		
Porte Ouverte Emploi	Thouars	Association intermédiaire	Mises à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises	X		
Le Relais	Thouars	Entreprise d'insertion	Activité support : recyclage de palettes	x	2 014	
<b>Porteur de l'action</b>						
<b>Lieu</b>						
<b>Intitulé de l'action</b>						
<b>Objectifs poursuivis</b>						
<b>Renouvellement</b>						
<b>Arrêt de l'action</b>						
<b>Nouvelle action</b>						
<b>Vie sociale</b>						
Groupement des familles rurales de l'Argentonnais	Argentonnais	Entr'elles	Lutter contre l'isolement des femmes en milieu rural, valoriser les savoirs-faire, développer l'autonomie	x	action transférée sur le Bressuirais en 2019	
Communauté de communes du Thouarsais	Thouars	Atelier d'expression	Accompagner les personnes en situation d'illettrisme par le biais d'une activité théâtre à partir de mises en situation de la vie quotidienne avec l'aide de la compagnie Echappée Belle		2 019	2018
CSC St Varent	St Varent	Ateliers de remobilisation	Lutter contre l'isolement, valoriser les savoirs-faire, développer l'autonomie autour de 2 thématiques : santé, création artistique	X		
<b>Lutte contre l'illettrisme</b>						
CSC du Thouarsais	Thouars	Calico	Apprentissage des savoirs de base	x	2 018	
Association Etre et savoirs	Thouars	Lutte contre l'illettrisme	Accompagner, former les personnes en situation d'illettrisme			2019
<b>Mobilité</b>						
Le Relais		Parc cyclo	Faciliter la mobilité par la location de mobylettes	x	2 014	
Porte Ouverte Emploi	Thouars	Modules code	Organisation de modules collectifs pour développer sa mobilité en vue d'une insertion professionnelle et apprentissage du code de la route	x	2 016	
CSC du Thouarsais	Thouars	La Maison des mobilités	Conseil mobilité, location de véhicules, transport solidaire			2018
<b>Autres actions</b>						
POE	Thouars	ASPIR	Accompagnement socioprofessionnel	X		
Chambre de métiers et de l'artisanat	Thouars	VITALE (Valoriser l'Insertion dans les Territoires par la coopération d'Acteurs Locaux au service de l'Emploi)	Faire accéder à l'emploi les allocataires du rSa, le plus rapidement possible par un accompagnement individuel et collectif Faciliter l'intégration durable les allocataires du rSa dans l'entreprise par un accompagnement dans l'emploi Valoriser les compétences des allocataires peu qualifiés possédant des compétences vérifiées Accompagner les TPE dans leurs process de recrutement		2018	2 017
Maison de l'emploi et de la formation	Thouars	IACA	Sécurisation des parcours professionnels par la valorisation des activités et compétences acquises			2 019
POE	Thouars	Mise en œuvre de la méthode IOD	Chargé de relation entreprises/prospection des offres d'emploi			2 020



## Glossaire

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

AAH : Allocation Adulte Handicapée

APLIS : Atelier Permanent Local d'Individualisation des Savoirs

ARS: Agence Régionale de Santé

ASFODEP : Association Formation Professionnelle et Développement Éducation Permanente

ASP : Accompagnateur Socio-Professionnel

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

ASPIR : Accompagnement Socio-Professionnel Individuel Renforcé

BRSA : Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais

CAOM : Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens

CBE : Comité de Bassin d'Emploi

CCAS : Centre Communal d'Action Sociales

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CDIE : Contrat départemental d'insertion en entreprises

CER : Contrat d'Engagements Réciproques

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CMP : Centres Médico-Psychologiques

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDT Direction Départementale des Territoires

DE : Demandeur d'Emploi

DELD : Demandeur d'Emploi Longue Durée

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

E2C : École de la 2<sup>e</sup> Chance

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalent Temps Plein

FAI : Fonds d'Aide à l'Insertion

FLE : Français Langue Étrangères

FSE : Fonds Social Européen

FSL : Fonds de Solidarité Logement

HSP : Habilitations de Service Public

IAE : Insertion par l'Activité Économique

INAE : Association de développement de l'Insertion par l'Activité Économique sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IOD : Intervention sur l'Offre et la Demande

IREPS : Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MIPE : Mission Insertion Par l'Économie

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PDALHPD : Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PDI : Programme Départemental d'Insertion

PLIE : Plan Locale pour l'Insertion et l'Emploi

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

PTI : Pacte Territorial d'Insertion

RESA : Réseau d'Écoute et de Solidarité en Agriculture

RSA : Revenu de Solidarité Active

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RU : Référent Unique

SAAD : Services d'Aide à domicile

SAMSAH : Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique

SMIC : Salaire Minimum de Croissance

SPI : Service Public de l'Insertion

TPE : Très Petite Entreprise

UDAF : Union Départemental des Associations Familiales

# OÙ

## S'ADRESSER ?

### DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Insertion sociale et professionnelle

74 rue Alsace Lorraine

CS 58880

79028 NIORT Cedex



**WWW.DEUX-SEVRES.FR**

**Le Département  
à votre service**

[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)

